



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ETUDE

*Répercussions
du Marché commun
dans le secteur
des biens de consommation
électrotechniques*

Principaux résultats d'une étude empirique

Répercussions du marché commun dans le secteur des biens de consommation électrotechniques

Principaux résultats d'une étude empirique

COLLECTION ÉTUDES

Série Industrie n° 3
BRUXELLES 1970

TABLE DES MATIÈRES

I - <i>Remarque préliminaire</i>	5
II - <i>Les mesures économiques de la CEE</i>	7
1. Désarmement douanier intérieur	7
2. Mise en place d'un tarif douanier extérieur commun	9
3. Suppression des contingents	10
a) Suppression à l'intérieur de la Communauté	10
b) Suppression vis-à-vis des pays tiers	11
III - <i>Les effets des mesures économiques de la CEE</i>	12
1. Les effets sur les échanges intracommunautaires et sur l'offre intérieure	12
2. Les effets sur les échanges avec les pays tiers	19
IV - <i>Les effets sur la production</i>	20
1. Effets quantitatifs	20
a) Augmentation de la production	20
b) Transferts de la production	20
2. Effets sur la coopération et la concentration	24
3. Effets sur les prix à la production	28
4. Effets sur la qualité, la forme et la différenciation des produits	28
V - <i>Les effets sur le commerce</i>	30
1. Effets sur le commerce de gros	30
2. Effets sur le commerce de détail	30
3. Effets sur les prix de vente au détail	30
VI - <i>Conclusions</i>	34

I - REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le présent rapport contient les résultats principaux d'une vaste étude empirique sur les effets du marché commun dans le domaine d'un certain nombre de biens de consommation électrotechniques sélectionnés. L'étude a porté sur les produits suivants :

- réfrigérateurs, machines à laver, cuisinières électriques;
- appareils de radio, téléviseurs, électrophones;
- appareils de cuisine, aspirateurs, fers à repasser.

L'étude visait d'une part à montrer les effets du marché commun sur les échanges intracommunautaires, la production et la distribution, d'autre part à constater la modification intervenue dans la situa-

tion du consommateur depuis 1957 du point de vue de la quantité, des prix et de la qualité.

Indépendamment des effets résultant des mesures économiques concrètes de la CEE, il fallait également prendre en considération l'influence exercée par un système économique en cours d'évolution vers un marché intérieur unifié.

L'étude n'a donc pas pu être basée exclusivement sur des relations quantitatives, et il a fallu également prendre en considération des aspects qualitatifs. Dans cette intention, une enquête par correspondance a été effectuée auprès de nombreux chefs d'entreprise et des conversations directes approfondies ont eu lieu avec des fabricants, des grossistes et des détaillants de la branche électrotechnique.

II - LES MESURES ÉCONOMIQUES DE LA CEE

1. Désarmement douanier intérieur

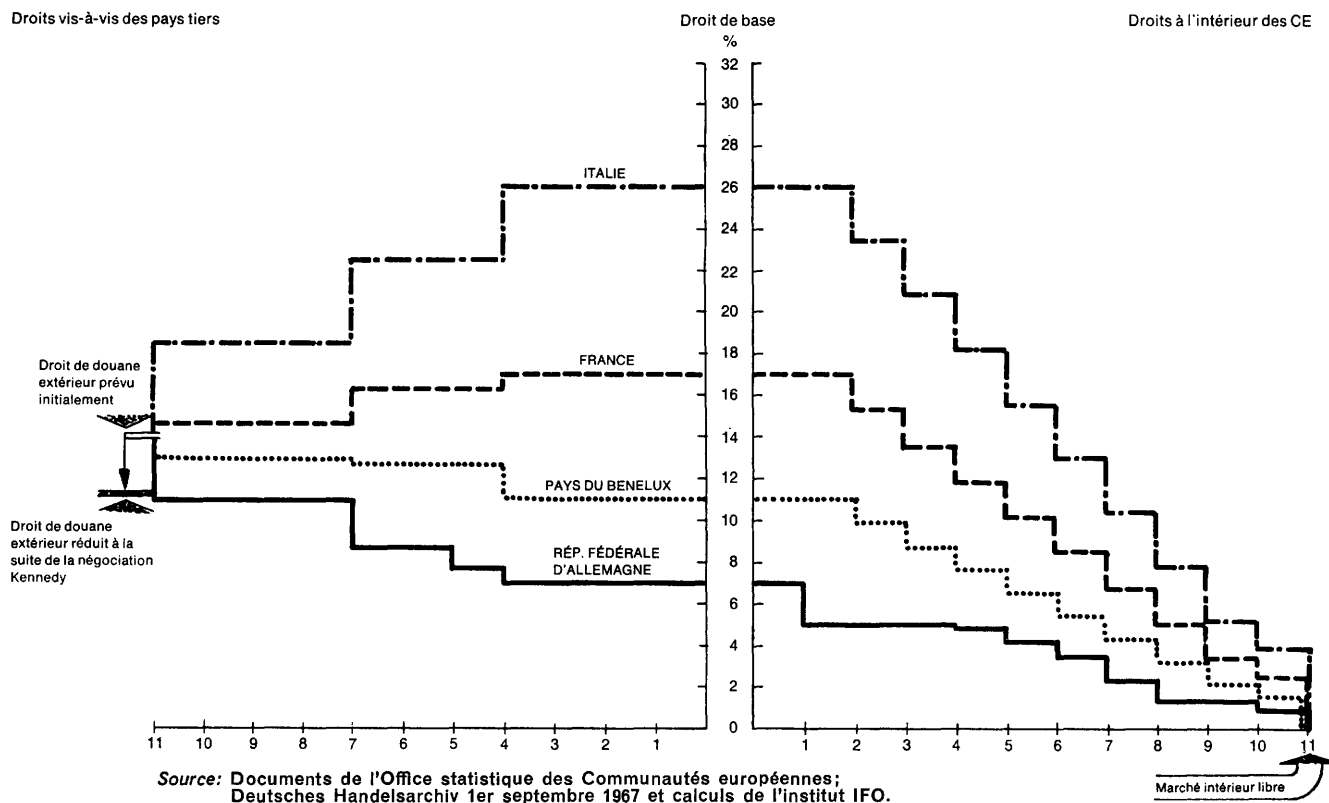
Dans le secteur des *gros appareils ménagers électrotechniques* (réfrigérateurs, machines à laver, cuisinières)⁽¹⁾, le désarmement douanier depuis 1957 a varié en fonction des différents niveaux de base (voir représentation graphique 1) Au début du marché commun, c'est avant tout l'Italie qui était protégée contre

Dans les gros appareils ménagers le niveau de base des droits de douane différait également en partie. C'est ainsi que l'Italie avait une protection particulièrement élevée pour les machines à laver (31 %). De même, le niveau initial était relativement élevé pour les cuisinières (27 %). La France protégeait plus les machines à laver et les cuisinières (niveau de base égal à 18 % dans chaque cas) que les réfri-

Fig. 1

ÉVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DES PAYS DES CE POUR QUELQUES GROS APPAREILS ÉLECTROTECHNIQUES

(réfrigérateurs de ménage, machines à laver, cuisinières)



la concurrence étrangère par des droits de douane élevés. Par conséquent, c'est ce pays qui a dû procéder à la plus forte réduction tarifaire au cours de la décennie qui a vu la réalisation de l'union douanière européenne. Les droits de douane français avaient également un niveau de base relativement élevé. La réduction des droits de douane intérieurs des pays du Benelux a été moins forte. La réduction la plus faible a été opérée par la république fédérale d'Allemagne.

gérateurs (15 %). A l'intérieur du groupe des gros appareils, ce sont les pays du Benelux qui percevaient les droits de douane les plus élevés pour les cuisinières et les réfrigérateurs. En revanche, ils n'avaient qu'un niveau de base relativement bas pour les machines à laver (6 %). Au début de la CEE, la république fédérale d'Allemagne protégeait un peu plus l'impor-

(1) Positions tarifaires 84.15, 84.40, 85.12.

tation de machines à laver (10 %) que celle des cuisinières électriques (6 %) et des réfrigérateurs (5 %).

Dans le secteur des *petits appareils ménagers électrotechniques* (appareils ménagers électromécaniques, aspirateurs, fers à repasser) ⁽¹⁾, c'est également l'Italie

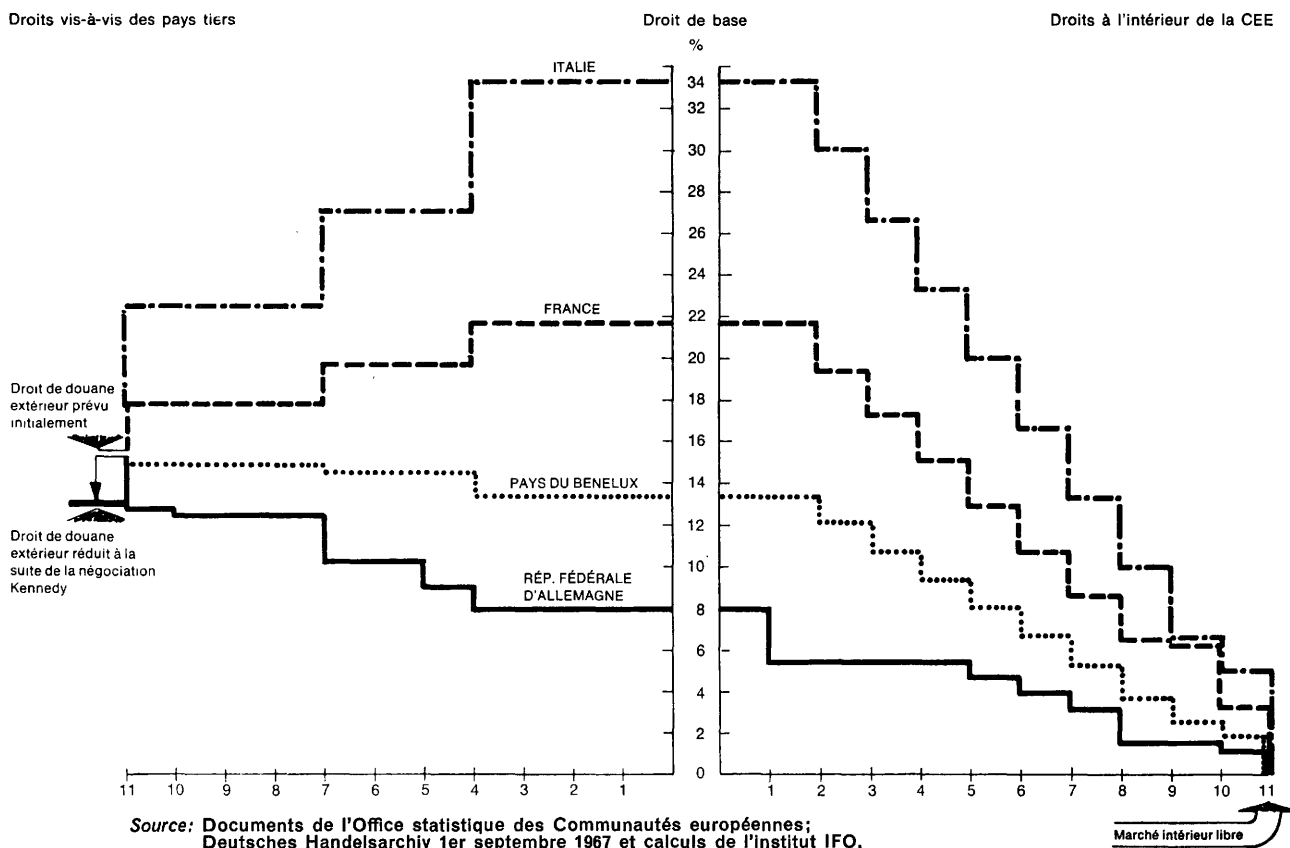
que les fers à repasser (6 %). Le tableau 2 montre quelle a été l'évolution du désarmement douanier.

Dans le secteur des *appareils de radio, des téléviseurs et des électrophones* ⁽²⁾ la plus forte réduction tarifaire à l'intérieur de la CEE a été réalisée par l'Italie

Fig. 2

**ÉVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DES PAYS DE LA CEE
POUR LES PETITS APPAREILS ÉLECTROTECHNIQUES**

(appareils de cuisine à moteur électrique, aspirateurs et fers à repasser)



qui avait de loin les droits de douane de base les plus élevés au début de la CEE. Les droits de protection douanière de l'Italie étaient particulièrement élevés (38 %) pour les aspirateurs. Comme pour les gros appareils la France occupait la deuxième place en ce qui concerne le niveau de base des droits de douane. La charge douanière à l'importation s'élevait à près de 22 %. Pour les fers à repasser, elle était supérieure à la moyenne avec 25 %. Au début de la CEE le niveau de base moyen pour les petits appareils s'élevait à 13 % au moins dans les pays du Benelux, à 8 % seulement dans la république fédérale d'Allemagne, pays où les appareils ménagers électromécaniques étaient un peu plus protégés (10 %)

et par la France qui avaient à peu près le même niveau de base moyen, soit 25 % (voir la représentation graphique 3). Les pays du Benelux avaient un droit de base moyen de 16 % (appareils de radio et téléviseurs 20 %, électrophones 12 %), la république fédérale d'Allemagne une protection douanière de près de 14 % (appareils de radio et téléviseurs 15 %, électrophones 12 %).

En résumé, si l'on considère la moyenne de tous les biens de consommation électrotechniques, on peut

⁽¹⁾ Positions tarifaires 85.06, 85.12.

⁽²⁾ Positions tarifaires 85.15, 92.11.

dire en ce qui concerne l'évolution du désarmement douanier intracommunautaire que c'est l'Italie qui a dû procéder à la plus forte réduction tarifaire en raison de son niveau de base très élevé, suivie par la France, les pays du Benelux et la république fédérale d'Allemagne, pays dont la protection douanière était relativement faible au début de la CEE.

2. Mise en place d'un tarif douanier extérieur commun

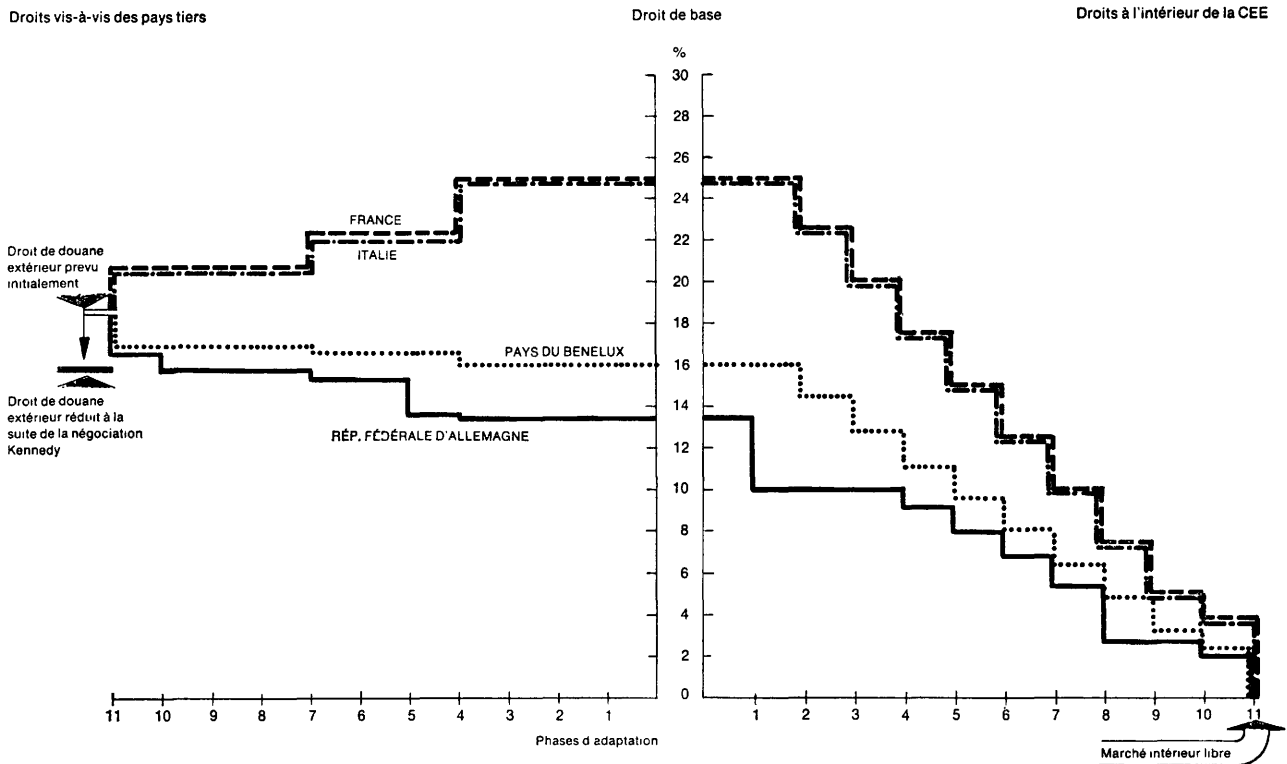
Le tarif douanier extérieur commun prévu initialement pour le *gros appareillage ménager électrotechnique* s'élevait à 14 %. En raison des nouvelles réductions tarifaires convenues entre-temps dans le cadre

nier extérieur commun a obligé avant tout l'Italie à abaisser considérablement ses droits de douane vis-à-vis des pays tiers. De même, la France a dû abaisser ses droits de douane à l'importation vis-à-vis des pays tiers, mais dans des proportions bien moins importantes que l'Italie. Partant, ces deux pays ont perdu une partie de leur protection non seulement contre la concurrence des pays partenaires de la CEE, mais aussi contre celle des pays tiers. En revanche, les pays du Benelux et — davantage encore — la république fédérale d'Allemagne ont pu accroître leur protection douanière vis-à-vis des pays tiers puisque leurs droits de base étaient relativement bas.

En ce qui concerne le *petit appareillage ménager électrotechnique*, le taux moyen commun du tarif dou-

Fig. 3

ÉVOLUTION DES DROITS DE DOUANE EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DES PAYS DE LA CEE
POUR LES APPAREILS DE RADIO, LES TÉLÉVISEURS ET LES ÉLECTROPHONES



Source: Documents de l'Office statistique des Communautés européennes; Deutsches Handelsarchiv 1er septembre 1967 et calculs de l'Institut IFO.

de la négociation Kennedy, il sera toutefois ramené à 11 % environ le 1^{er} juillet 1968 (pour les cuisinières électriques à tout juste 14 %, pour les machines à laver à 12 %, pour les réfrigérateurs à 8 %). Le tableau 1 indique quelle a été l'évolution du tarif douanier extérieur commun.

Indépendamment de la négociation Kennedy, l'adaptation des droits de douane nationaux au tarif dou-

nier extérieur, dont il était prévu initialement qu'il serait de 15,5 % le 1^{er} juillet 1968, sera réduit à un peu plus de 13 % par suite des résultats de la négociation Kennedy (voir représentation graphique 2). Pour s'adapter au tarif extérieur commun, l'Italie et la France ont été obligées de procéder plusieurs fois à une réduction importante de leurs droits de douane vis-à-vis des pays tiers. En revanche, les pays du Benelux auraient dû relever légèrement leurs

droits vis-à-vis des pays tiers si une réduction n'avait pas été décidée dans le cadre de la négociation Kennedy. Pour s'aligner sur le tarif douanier commun réduit, la république fédérale d'Allemagne doit augmenter sensiblement son droit de douane moyen pour les petits appareils (de 8 % à 13 %).

En ce qui concerne l'adaptation des droits de douane des différents pays de la CEE au tarif douanier extérieur commun, la situation pour les *appareils de radio, les téléviseurs et les électrophones* est identique à celle des gros appareils et des petits appareils (voir représentation graphique 3). L'Italie et la France doivent là encore procéder à une réduction tarifaire vis-à-vis des pays tiers pour atteindre le taux commun de 18,5 % prévu pour le 1^{er} juillet 1968. Ce taux ne sera cependant pas appliqué, car un droit extérieur réduit de 15,8 % en moyenne a été convenu entre-temps dans le cadre de la négociation Kennedy. Pour s'aligner sur ce droit de douane, les pays du Benelux n'ont besoin de procéder qu'à une correction mineure. La république fédérale d'Allemagne doit relever légèrement ses droits. Compte tenu de la réduction résultant de la négociation Kennedy, le taux du tarif douanier extérieur commun pour les appareils de radio et les téléviseurs sera, avec 18,8 %, beaucoup plus élevé que pour les électrophones (12,8 %).

3. Suppression des contingents

a) Suppression à l'intérieur de la Communauté

Au cours des premières années du Marché commun, seule la France pratiquait encore des restrictions à l'importation en provenance des pays partenaires sous forme de contingents. Entre-temps, ceux-ci ont été complètement supprimés.

En 1959, le contingent de la France à l'importation en provenance des pays de la CEE pour les *réfrigérateurs*, leurs pièces et les produits connexes ⁽¹⁾ représentait un total de 7 412 000 NF. En 1960, deux catégories contingentaires ont été créées pour les réfrigérateurs etc. :

Catégorie contingentaire I : ⁽²⁾	8 326 000 NF
Catégorie contingentaire II : ⁽³⁾	2 028 000 NF

En 1961, le montant des deux contingents étaient le suivant :

Catégorie contingentaire I :	10 408 000 NF
Catégorie contingentaire II :	1 191 000 NF

La suppression du contingentement ⁽⁴⁾ a eu lieu en 1961 à des dates différentes pour autant qu'elle n'avait pas déjà eu lieu au cours des deux années précédentes ⁽⁵⁾.

Le contingentement des *machines à laver de ménage* ⁽⁶⁾ a été supprimé par la France le 30 juillet 1959. Le dernier contingent s'élevait à 9 150 000 NF.

Pour la catégorie de produits *cuisinières, fers à repasser* et un certain nombre d'autres biens de consommation électrotechniques ⁽⁷⁾, le contingent de la France à l'importation s'élevait à 3 500 000 NF au début de 1959. Certaines positions ⁽⁸⁾ ont été libérées le 30 juillet 1959, les autres positions le 31 décembre 1959.

Pour les *appareils de radio* ⁽⁹⁾, à l'inclusion des amplificateurs électriques ⁽¹⁰⁾, les contingents de la France vis-à-vis des pays de la CEE étaient les suivants :

1959	5 190 000 NF
1960	7 374 000 NF
1961	8 977 000 NF

Le contingentement a été supprimé totalement le 1^{er} octobre 1962 après avoir été réduit progressivement.

Pour les *téléviseurs* ⁽¹¹⁾, les contingents à l'importation étaient les suivants :

1959	5 140 000 NF
1960	7 299 000 NF
1961	9 953 000 NF

⁽¹⁾ Positions tarifaires 84.11 Ca, 84.15 A B Cac, 84.15 D, 84.17 C. Les différentes positions tarifaires contiennent les produits suivants : 84.11 Ca Moto-compresseurs d'air, 84.15 A Meubles et accessoires pour groupe frigorifique, 84.15 B Meubles et dispositifs, 84.15 Ca Équipement des réfrigérateurs avec des éléments servant à la fixation sur un socle universel ou moulé pour compresseurs, 84.15 Cac Autres, 84.15 D Pièces détachées, 84.17 C Condensateurs et évaporateurs conçus pour les machines et appareils pour la production du froid.

⁽²⁾ Positions tarifaires 84.15 A, 84.15 B, 84.15 D, 84.17 C.

⁽³⁾ Positions tarifaires 84.11 Ca, 84.15 Ca, 84.15 Cc.

⁽⁴⁾ Pour la position tarifaire 84.11 Ca au 31 mars 1961, pour les positions tarifaires 84.15 A et 84.15 Ca, Cc au 15 juin 1961.

⁽⁵⁾ 84.15 B le 24 décembre 1959, 84.17 C le 26 juin 1960, 84.15 D le 31 décembre 1960.

⁽⁶⁾ Position tarifaire 84.40 Ca, b.

⁽⁷⁾ Positions tarifaires :

62.01 A Couvertures chauffantes électriques

84.40 B ex a Machines à repasser

85.12 A Chauffe-eau, chauffe-bain et thermoplongeurs électriques

85.12 B Poêles de chauffage

85.12 C Appareils électrothermiques pour la coiffure

85.12 D Fers à repasser électriques

85.12 E ex a Cuisinières, fours, poêles chauffantes, plaques-chauffantes, toasters

85.12 Eb Machines à laver, friteuses, braisières, machines à faire le café

85.12 ex F Résistances chauffantes

94.04 Ca Articles de literie comportant des éléments de chauffage électrique

98.10 Ba Briquets et allumeurs électriques.

⁽⁸⁾ 84.40 B ex a, 85.12 E ex a, 85.12 Eb, 98.10 Ba.

⁽⁹⁾ Position tarifaire 85.15 Bb.

⁽¹⁰⁾ Position tarifaire 85.14 Cb.

⁽¹¹⁾ Position tarifaire 85.15 Be.

Ils ont été supprimés le 31 mars 1961.

A l'intérieur du groupe *appareils ménagers électromécaniques*, il existait en 1959 et en 1960 un contingentement global vis-à-vis des pays partenaires de la CEE pour les aspirateurs ⁽¹⁾ et pour les rasoirs électriques ⁽²⁾ dont le montant était le suivant :

1959	5 752 000 NF
1960	4 235 000 NF

Le contingentement a été supprimé pour certaines positions ⁽³⁾ le 31 décembre 1959. Le contingentement pour les aspirateurs a été supprimé le 26 juin 1960.

b) Suppression vis-à-vis des pays tiers

Chercher à déterminer les contingents dans les échanges commerciaux avec les pays tiers pose des difficultés considérables ou ne donne aucun résultat satisfaisant car, dans la plupart des cas, les contingents sont des contingents globaux et il n'est pas possible de constater si les appareils ménagers électriques en font partie et si oui dans quelle proportion. Entre 1962 et 1966, il ne devrait plus y avoir eu de tels contingents à l'importation de pays tiers qu'en France et en Italie vis-à-vis du Japon, pour les appareils de radio et les téléviseurs.

⁽¹⁾ Position tarifaire 85.06 ex B.

⁽²⁾ Positions tarifaires 85.07 A, 82.11.

⁽³⁾ Positions tarifaires 85.07 A et 82.11.

III - LES EFFETS DES MESURES ÉCONOMIQUES DE LA CEE

1. Les effets sur les échanges intracommunautaires et sur l'offre intérieure

L'augmentation de la valeur totale des exportations des pays de la CEE vers la CEE — elle peut être calculée seulement à partir de 1960 pour ce groupe — a été extraordinairement forte de 1960 à 1965

pour le *gros appareillage ménager électrotechnique* (en moyenne de 240 % environ). L'accroissement des exportations de ces produits a donc été beaucoup plus importante que celle des appareils de radio, des téléviseurs et des petits appareils ménagers électrotechniques (voir représentation graphique 4).

Fig. 4

EXPORTATIONS DES PAYS DE LA CEE VERS LA CEE

Biens de consommation électrotechniques de 1960 à 1965

(1) Réfrigérateurs de ménage, machines à laver, cuisinières électriques

(2) Appareils de cuisine à moteur électrique, aspirateurs, fers à repasser

Source : Calculs de l'institut IFO sur la base de documents du Statistisches Bundesamt et de la CEE.

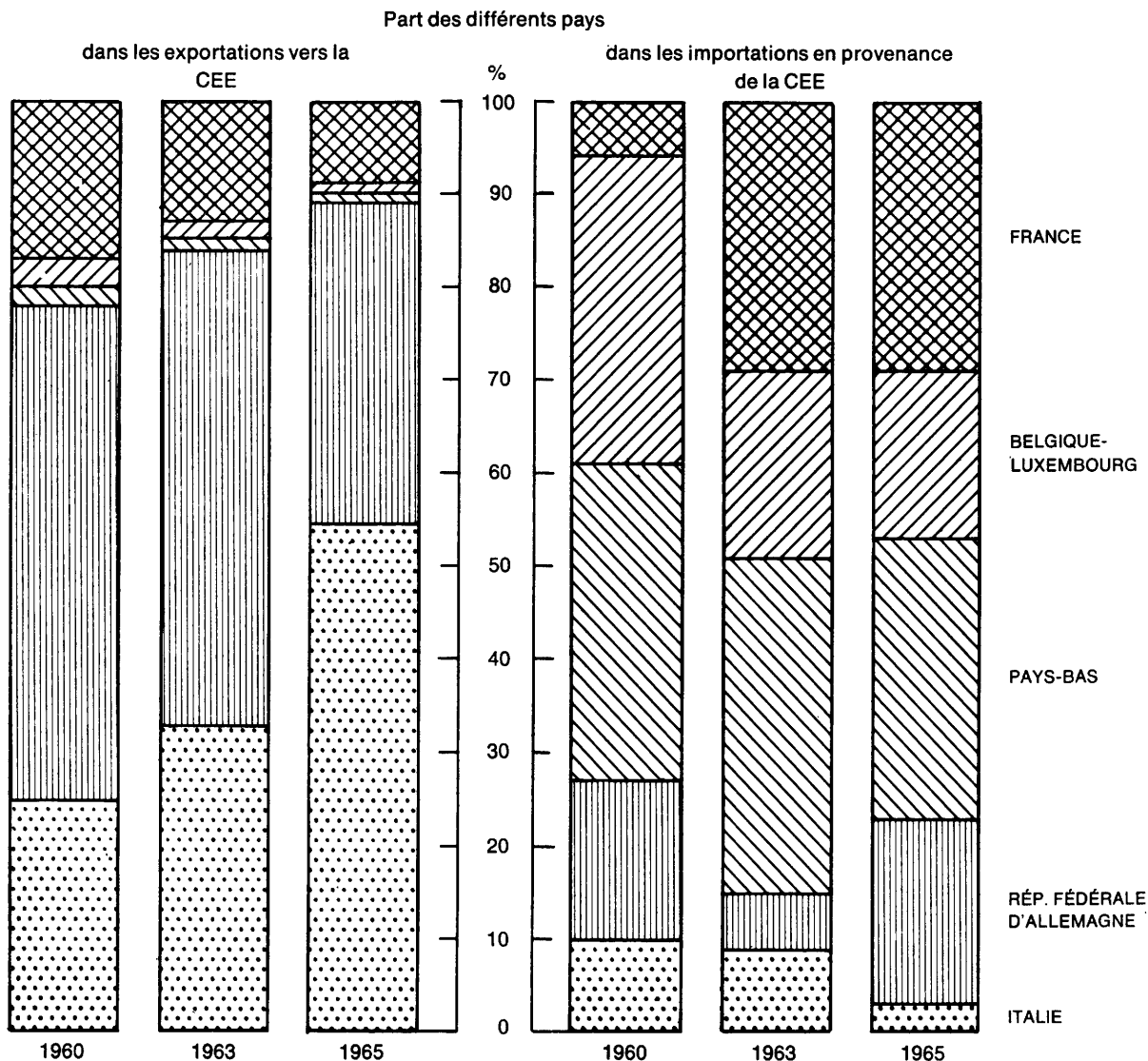
A l'intérieur du groupe des gros appareils électrotechniques, l'accroissement de la valeur des exportations de machines à laver a été de loin supérieur à la moyen-

l'occurrence, un accroissement considérable des exportations avait déjà eu lieu dans les années précédant 1960.

Fig. 5

GROS APPAREILS ÉLECTROTECHNIQUES

(Réfrigérateurs de ménage, machines à laver, cuisinières électriques)



Source: Calculs de l'institut IFO établis sur la base de documents du Statistisches Bundesamt et de la CEE.

ne (plus de 400 %). Les cuisinières venaient au deuxième rang (331 %), et si l'accroissement des exportations de réfrigérateurs a été plus modeste, il a cependant été également important avec 164 %. En

Dans le groupe des petits appareils ménagers électrotechniques, l'accroissement des exportations a été au total comparativement modeste, et c'est le développement des exportations de fers à repasser élec-

triques qui a été le plus favorable, suivi par celui des aspirateurs. Dans ce groupe, ce sont les machines de ménage qui ont enregistré le plus faible accroissement. L'accroissement des exportations a été peu près le même pour les *appareils de radio et les téléviseurs*.

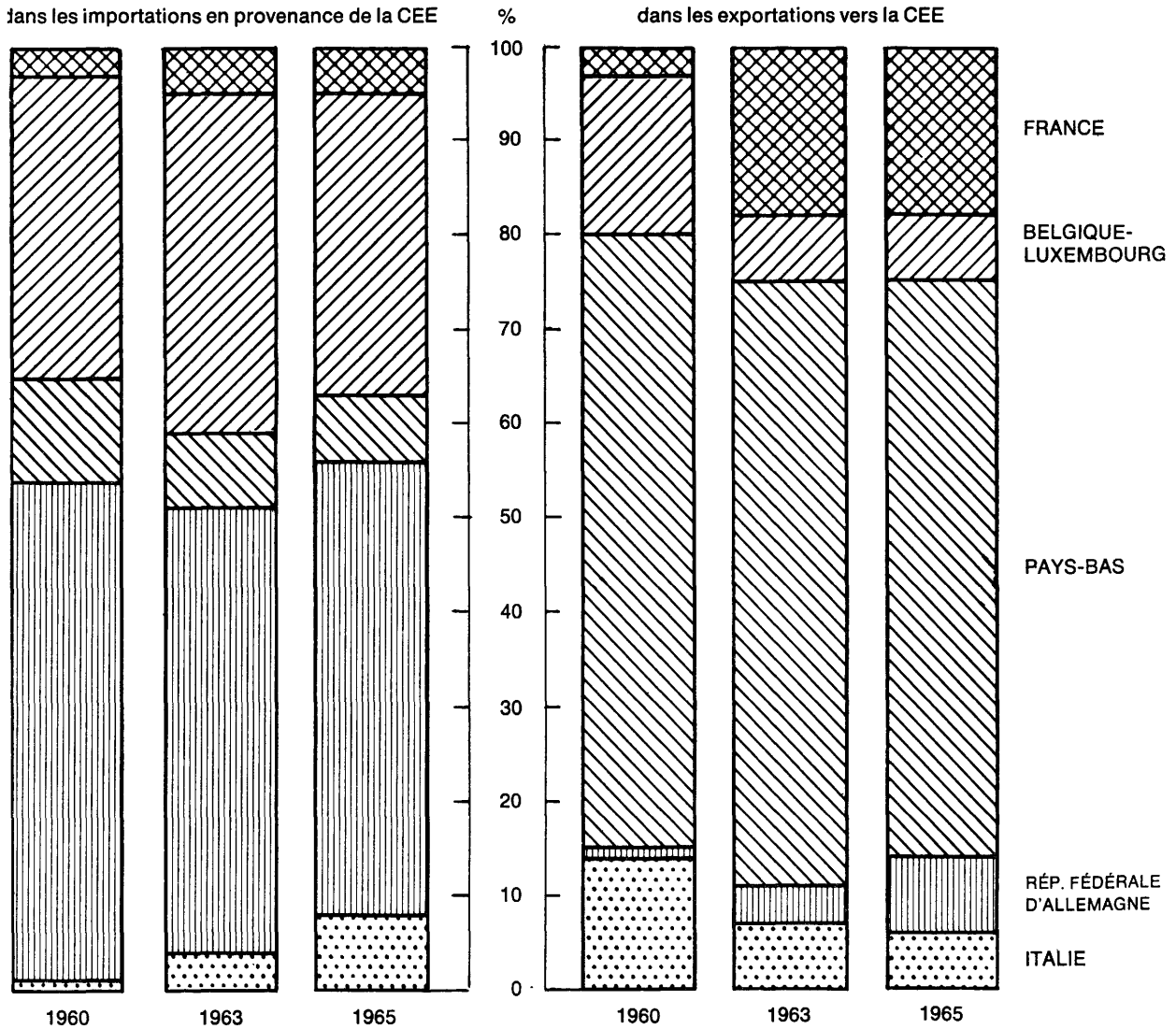
les représentations graphiques 5, 6 et 7. La situation obtenue est la suivante :

En ce qui concerne le *gros appareillage ménager électrotechnique*, l'Italie a aujourd'hui le rôle prédominant

Fig. 6

APPAREILS DE RADIO ET TÉLÉVISEURS

Part des différents pays de la CEE



Source: Calculs de l'institut IFO établis sur la base de documents du Statistisches Bundesamt et de la CEE.

Cet accroissement n'a pas été beaucoup plus important que l'accroissement des petits appareils.

L'évolution de la part des différents pays de la CEE dans les exportations vers la CEE et dans les importations en provenance de la CEE est représentée dans

les exportations des pays de la CEE vers la CEE. La part de l'Italie a plus que doublé de 1960 à 1965. La part de tous les autres pays de la CEE dans les exportations s'est réduite. Il en va ainsi en particulier pour la république fédérale d'Allemagne qui avait encore en 1960 la part de beaucoup la plus importante.

L'amélioration de la situation italienne en ce qui concerne les exportations de réfrigérateurs s'est faite essentiellement aux dépens de la république fédérale d'Allemagne. La position de l'Italie s'est améliorée

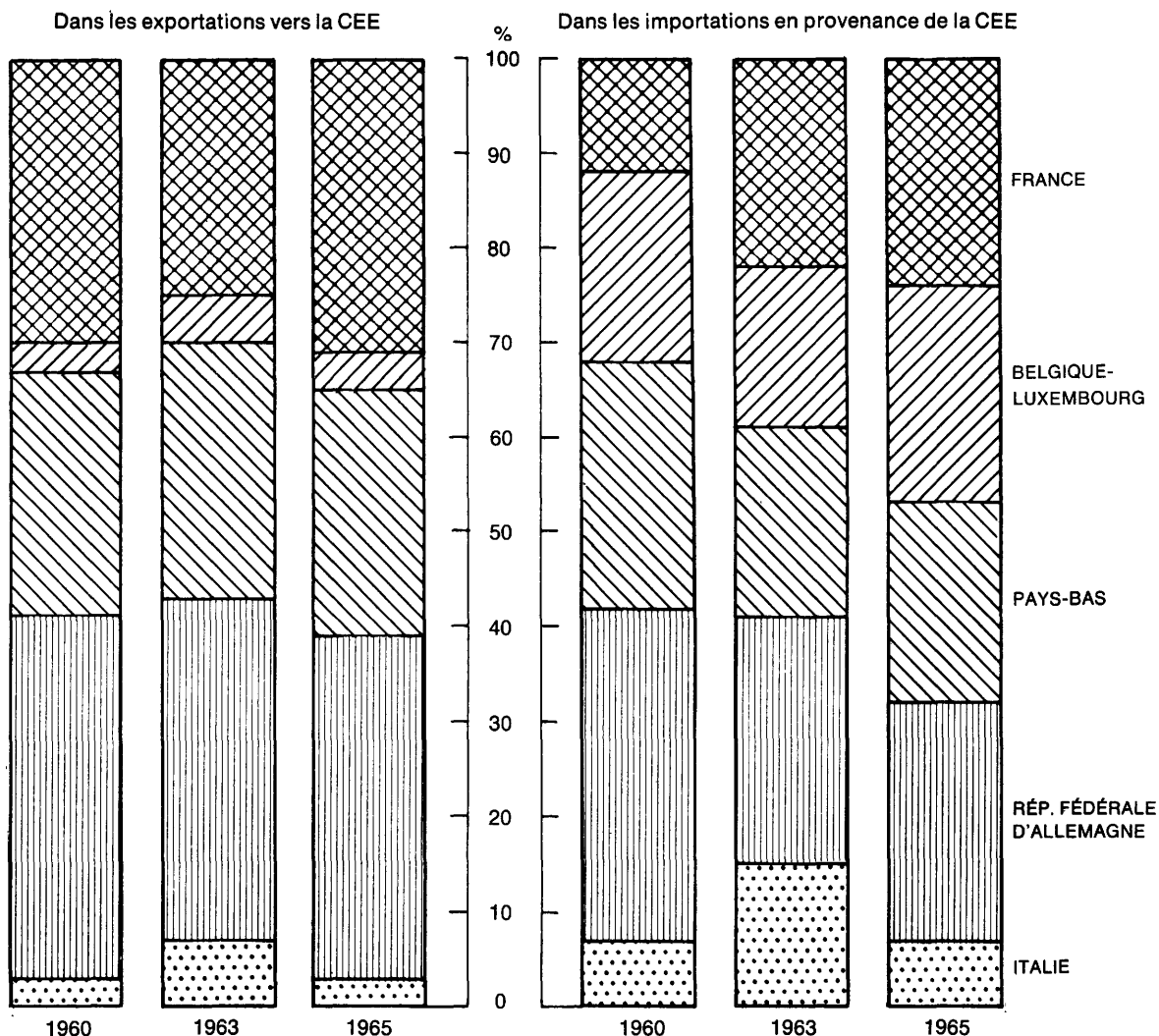
tations, viennent ensuite la république fédérale d'Allemagne et la Belgique-Luxembourg, la part de ce dernier pays ayant considérablement diminué au cours de la période de la référence.

Fig. 7

PETITS APPAREILS ÉLECTROTECHNIQUES

(Appareils de cuisine à moteur électrique, aspirateurs et fers à repasser)

Part des différents pays de la CEE



Source: Calculs de l'institut IFO établis sur la base de documents du Statistisches Bundesamt et des CE.

également aux dépens de la république fédérale d'Allemagne pour les machines à laver et aussi aux dépens de la France.

L'Italie n'a qu'une faible part dans les importations en provenance de la CEE. La France et les Pays-Bas ont aujourd'hui la part plus élevée dans les impor-

La république fédérale d'Allemagne et la France ainsi que les Pays-Bas se partagent l'essentiel des exportations de *petits appareils ménagers électrotechniques*. Au cours des dernières années, aucune redistribution considérable n'a eu lieu dans cette catégorie de marchandises considérée dans sa moyenne. A l'intérieur de cette catégorie, la France occupe une position par-

ticulièrement forte à l'exportation des petits appareils ménagers électromécaniques. Elle précède encore la république fédérale d'Allemagne qui occupe en revanche la première place avec les Pays-Bas pour les aspirateurs. La part de la république fédérale d'Allemagne dans les exportations de fers à repasser a diminué. En revanche, les Pays-Bas ont pu améliorer notablement leur position (ils ont atteint 50 % des exportations de la CEE).

La structure des importations de petits appareils ménagers s'est modifiée sensiblement entre 1960 et 1961. La part des importations de la république fédérale d'Allemagne en provenance de la CEE s'est nettement réduite, celle de la France a doublé. La part de la France dans les importations s'est accrue sensiblement surtout en ce qui concerne les appareils ménagers électromécaniques et les aspirateurs.

La république fédérale d'Allemagne reste le premier exportateur d'appareils de radio et téléviseurs de la CEE. Cette position ne s'est que légèrement détériorée au cours des dernières années. Parallèlement, on enregistre avant tout une nette amélioration de la position de l'Italie et une détérioration de la position des Pays-Bas.

Pour ce qui est des importations, il apparaît que la république fédérale d'Allemagne — faiblement du reste — et la France ont augmenté leur part depuis 1960. En revanche, les parts de la Belgique/Luxem-

bourg et de l'Italie ont diminué. Le plus grand importateur d'appareils de radio et de téléviseurs reste la Hollande dont la part a toutefois légèrement diminué au cours de la période de référence, mais il ne faut pas oublier qu'une partie considérable des importations néerlandaises est constituée par des produits fabriqués dans les autres pays de la CEE par des firmes du groupe Philips.

Les tableaux 1 et 2 montrent quelle a été l'évolution de la part des exportations des différents pays de la CEE vers la CEE et de leurs importations en provenance de la CEE respectivement dans les exportations totales et dans les importations totales. Cette évolution permet de constater si le commerce extérieur s'est concentré sur la CEE et quelle a été son importance.

Si l'on considère les *exportations* (voir tableau 1) par produit, il apparaît qu'une part de plus en plus grande est revenue à la CEE au cours des dernières années surtout pour les gros appareils ménagers (réfrigérateurs, machines à laver, cuisinières électriques). En ce qui concerne les appareils de radio et les téléviseurs, la tendance a été la même, mais elle n'a pas été aussi marquée que pour les gros appareils ménagers. Dans la catégorie des petits appareils ménagers, l'évolution a été partiellement différente. Si les exportations d'aspirateurs et de cireuses, ainsi que de fers à repasser électriques sont au total davantage concentrées sur la CEE, l'évolution a été inverse pour les appareils ménagers électromécaniques.

TABLEAU n° 1
Évolution de la part en valeur des exportations des pays de la CEE vers la CEE
dans les exportations totales de la CEE

(en %)

Produit	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Réfrigérateurs de ménage	.	.	.	34 ⁽¹⁾	43 ⁽²⁾	55	54	53	56
Machines à laver de ménage	.	.	28	35	40	46	50	56	59
Cuisinières électriques de ménage et plaques de cuisson électrique	.	.	.	27	32	33	41	46	41
Récepteurs de radio ⁽³⁾	24	27	30	33	33
Téléviseurs ⁽⁴⁾	45	45	51	50	56
Électrophones	.	.	.	44
Appareils ménagers électromécaniques	.	.	.	44	40	38	39	35	35
Aspirateurs et cireuses	35	33	37	41	45	47	49	45	47
Fers à repasser électriques	.	.	35	36	38	44	45	44	45

Source : Calculs de l'institut IFO sur la base de documents des statistiques officielles du commerce extérieur des pays de la CEE ainsi que des statistiques globales du commerce extérieur des Communautés européennes.

(1) France, Belgique, Italie y compris les réfrigérateurs de ménage non électriques.

(2) Belgique, y compris les réfrigérateurs de ménage non électriques.

(3) Pays-Bas, y compris les téléviseurs.

(4) Sans les Pays-Bas.

TABLEAU n° 2

Évolution de la part en valeur des importations des pays de la CEE en provenance de la CEE
dans les importations totales de la CEE

(en %)

Produit	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Réfrigérateurs de ménage	92 ⁽¹⁾	90	91	89	92
Machines à laver de ménage	.	.	59	54	60	58	62	73	90
Cuisinières électriques de ménage et plaques de cuisson électriques	.	.	.	78	77	80	82	82	82
Récepteurs de radio ⁽²⁾	89	84	82	80	77
Téléviseurs ⁽³⁾	96	93	89	85	84
Électrophones	.	.	.	89
Appareils ménagers électromécaniques	.	.	.	59	67	65	72	71	63
Aspirateurs et cireuses	58	59	61	53	49	51	51	43	47
Fers à repasser électriques	.	.	71	66	66	69	71	69	67

Source : Calculs de l'institut IFO sur la base de documents des statistiques officielles du commerce extérieur des pays de la CEE ainsi que des statistiques globales du commerce extérieur des Communautés européennes.

(1) Belgique : y compris les réfrigérateurs de ménage non électriques.

(2) Pour les Pays-Bas, y compris les téléviseurs.

(3) Sans les Pays-Bas.

En ce qui concerne les *importations* (voir tableau 2) des pays de la CEE, la concentration sur les pays de la CEE n'est que partielle et n'a pas la même ampleur que pour les exportations, car il ne faut pas oublier que pour la plupart des produits analysés la part des importations des pays de la CEE en provenance des pays partenaires est déjà extraordinairement élevée.

A l'intérieur du groupe des gros appareils ménagers, la part des importations en provenance de la CEE dans les importations totales des pays de la CEE s'est accrue sensiblement au cours des dernières années en particulier pour les machines à laver. La part a également augmenté pour les cuisinières, bien que de façon moins importante. Plus de neuf dixièmes des importations de réfrigérateurs des pays de la CEE proviennent de la CEE. En ce qui concerne l'évolution pour les petits appareils ménagers, la tendance n'est pas nette. Au total, il n'y a cependant pas de concentration marquée des importations sur la CEE. L'importance des pays tiers dans les importations d'appareils de radio et de téléviseurs de la CEE n'a pas diminué, mais augmenté. Les importations croissantes en provenance du Japon devraient avant tout en avoir été la cause.

Les effets du marché commun sur l'*offre intérieure des différents pays*, c'est-à-dire sur l'approvisionnement des consommateurs, peuvent se voir dans l'évolution de la part des produits importés de la CEE dans la disponibilité intérieure totale.

Pour les *gros appareils ménagers électrotechniques*, la situation est en partie très variables tant en ce qui concerne les différents pays de la CEE qu'en ce qui concerne les produits. En ce qui concerne les réfrigérateurs, il apparaît que c'est avant tout en France et dans la république fédérale d'Allemagne que la part des marchandises importées de la CEE dans la demande intérieure s'est considérablement accrue de 1960 à 1965. En Belgique et au Luxembourg, la plus grande part de l'offre intérieure est constituée par des importations en provenance des pays partenaires de la CEE. Contrairement à l'évolution dans les autres pays de la CEE, l'Italie est devenue presque complètement son propre fournisseur de réfrigérateurs au cours de la période considérée.

La situation a évolué de façon identique pour les machines à laver. Le fort accroissement des importations dans l'approvisionnement des consommateurs hollandais est remarquable. Pour les cuisinières électriques, la France est le seul pays où l'on constate un accroissement notable de la part des importations en provenance de la CEE dans la disponibilité intérieure. Le tableau 3 représente l'évolution de la composition de l'offre intérieure en produits nationaux, en importations en provenance des pays de la CEE et en importations en provenance des pays tiers.

Pour ce qui est des *petits appareils ménagers électrotechniques*, l'évolution de la composition de l'approvisionnement des pays de la CEE a été en partie très

TABLEAU n° 3

Évolution de la composition de l'offre intérieure en produits nationaux et en importations dans les pays de la CEE pour les gros appareils ménagers électrotechniques

(en %)

Pays		Réfrigérateurs			Machines à laver de ménage			Cuisinières électriques (ménage)		
		Production nationale	Importations		Production nationale	Importations		Production nationale	Importations	
			provenance CEE	provenance pays tiers		provenance CEE	provenance pays tiers		provenance CEE	provenance pays tiers
RFA	1960	96,6	2,8	0,6	95,8	1,6	2,6	99,8	0,1	0,1
	1965	89,3	9,0	1,7	93,2	6,2	0,6	99,2	0,3	0,5
France	1960	97,9	1,4	0,7	96,9	0,4	2,7	97,3	2,0	0,7
	1965	76,2	21,6	2,2	90,6	7,2	2,2	94,3	4,7	1,0
Italie	1960	94,4	4,7	0,9	85,5	4,7	9,8	.	.	.
	1965	98,1	1,7	0,2	96,9	2,5	0,6	98,3	0,9	0,3
Pays-Bas	1960	.	.	.	54,2	40,6	5,2	.	.	.
	1965	.	.	.	23,2	74,0	2,8	.	.	.
Belgique (1)	1960	—	92,8	7,2
	1965	—	94,9	5,1

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles (statistique industrielle, statistique du commerce extérieur), OCDE, Paris, Zentralverband der elektrotechnischen Industrie e.V., Frankfurt, Statistisches Bundesamt, Wiesbaden (Statistiques officielles du commerce extérieur des pays de la CEE). Calculs de l'institut IFO sur la base de documents des organismes précités.

(1) Les exportations de la Belgique sont supérieures à la production. On suppose donc que l'offre intérieure se compose presque exclusivement d'importations.

différente. Le tableau 4 en donne un aperçu. Dans la mesure où des pourcentages peuvent être calculés, on assiste plutôt à une diminution de l'importance des importations dans l'offre intérieure par exemple pour

les appareils de cuisine électromécaniques (voir république fédérale d'Allemagne, France). Il en va ainsi également pour les importations en provenance de la CEE. En revanche, la part des importations en pro-

TABLEAU n° 4

Évolution de la composition de l'offre intérieure en produits nationaux et en importations dans les pays de la CEE pour les petits appareils ménagers électrotechniques

(en %)

Pays		Appareils de cuisine électromécaniques			Aspirateurs et cireuses			Fers à repasser électriques		
		Production nationale	Importations		Production nationale	Importations		Production nationale	Importations	
			provenance CEE	provenance pays tiers		provenance CEE	provenance pays tiers		provenance CEE	provenance pays tiers
RFA	1960	87,4	7,9	4,7	91,7	4,4	3,9	93,3	3,4	3,3
	1965	88,7	6,7	4,6	88,7	2,6	8,7	88,0	7,9	4,1
France (1)	1960	72,7	11,4	15,9	91,2	4,0	4,8	93,9	4,5	1,6
	1965	89,3	3,7	7,0	80,1	10,2	9,7	92,3	5,1	2,6
Italie	1960	.	.	.	89,9	4,7	5,4	81,1	12,0	6,9
	1965	89,0	10,5	0,5	88,3	6,8	4,9	90,1	5,9	4,0
Pays-Bas (1)	1960	.	.	.	67,9	20,8	11,3	.	.	.
	1965	.	.	.	69,0	20,3	10,7	.	.	.
Belgique (1)	1960	.	.	.	18,1	40,3	41,6	.	.	.
	1965	.	.	.	13,2	52,8	34,0	.	.	.

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles (statistique industrielle, statistique du commerce extérieur), OCDE, Paris, Zentralverband der elektrotechn. Industrie e.V., Frankfurt, Stat. Bundesamt, Wiesbaden (Statistiques officielles du commerce extérieur des pays de la CEE). Calculs de l'institut IFO sur la base de documents des organismes précités.

(1) Production sans les cireuses.

venance de la CEE dans l'approvisionnement intérieur en aspirateurs et en circeuses est notablement élevée dans certains pays (Belgique/Luxembourg).

Elle s'est accrue considérablement en Hollande où, en revanche, la part des importations en provenance des pays tiers s'est réduite. La part des produits importés dans l'offre intérieure a augmenté également en France et en Italie. Pour les fers à repasser électriques, on constate un accroissement de la part des importations dans l'approvisionnement intérieur en premier lieu dans la république fédérale d'Allemagne.

Pour les *appareils de radio et les téléviseurs* la situation est la suivante (voir tableau 5) : en ce qui con-

Italie elle a légèrement augmenté. Inversement et contrairement à la situation existant pour les appareils de radio, les importations ont diminué d'importance dans l'offre intérieure en Belgique et au Luxembourg.

2. Les effets sur les échanges avec les pays tiers

Le commerce extérieur des pays de la CEE avec les pays tiers s'est développé de façon très variable. Les statistiques ne permettent pas une appréciation quantitative des effets des mesures économiques prises par la CEE. En ce qui concerne les *exportations*, ce sont les gros appareils ménagers dont les exportations ont augmenté de 35 % de 1960 à 1965 qui ont connu le

TABLEAU n° 5
Évolution de la composition de l'offre intérieure en produits nationaux et en importations dans les pays de la CEE pour les appareils de radio et les téléviseurs

(en %)

Pays		Appareils de radio			Téléviseurs		
		Production nationale	Importations en provenance		Production nationale	Importations en provenance	
			de la CEE	de pays tiers		de la CEE	de pays tiers
RFA	1960	98,0	0,7	1,3	99,9	0,1	0
	1965	89,1	2,8	8,1	96,9	2,0	1,1
France	1960	97,9	1,7	0,4	99,1	0,9	0
	1965	77,6	19,5	2,9	95,6	4,2	0,2
Italie	1960	77,2	21,0	1,8	96,8	2,9	0,3
	1965	86,4	11,2	2,4	95,5	3,8	0,7
Pays-Bas	1960
	1965
Belgique	1960	53,0	40,3	6,7	73,1	26,9	0
	1965	25,2	58,6	16,2	94,7	5,0	0,3

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles (statistique industrielle, statistique du commerce extérieur), OCDE, Paris, Zentralverband der elektrotechn. Industrie e.V., Frankfurt, Stat. Bundesamt, Wiesbaden (Statistiques officielles du commerce extérieur des pays de la CEE). Calculs de l'institut IFO sur la base de documents des organismes précités.

cerne les appareils de radio, la part des appareils importés de la CEE dans l'approvisionnement total s'est accru considérablement, en particulier en France. Il en va de même pour la Belgique et le Luxembourg. Dans la république fédérale d'Allemagne, la part des marchandises importées dans l'offre intérieure a également été notablement plus grande en 1965 qu'en 1960. Dans ce pays, ce sont avant tout les importations en provenance de pays tiers qui ont gagné un terrain considérable.

En Italie, les importations d'appareils de radio destinées à l'approvisionnement du marché national ont diminué d'importance. Pour les téléviseurs, la république fédérale d'Allemagne a continué de satisfaire par elle-même à la majeure partie de ses besoins, malgré un léger accroissement de la part des importations. En France, la part des appareils importés de la CEE dans l'offre intérieure s'est sensiblement accrue, en

plus grand essor, mais celui-ci s'est maintenu dans les limites relativement modestes. Au cours de la période considérée, les exportations n'ont augmenté que de 20 % pour les petits appareils ménagers et elles ont diminué de près d'un cinquième pour les appareils de radio et les téléviseurs.

Le tableau est différent en ce qui concerne les *importations* des pays de la CEE en provenance de pays tiers : de 1960 à 1965, celles-ci ont augmenté de 460 % environ pour les appareils de radio et les téléviseurs (importations considérables notamment en provenance du Japon et de la Yougoslavie). Pour les petits appareils ménagers, l'augmentation des importations qui a été de l'ordre de 40 % environ n'a d'ailleurs pas été particulièrement forte (une part considérable des importations provient de la Grande-Bretagne, de la Suisse et des États-Unis) et elle n'a été que de 10 % pour les gros appareils ménagers.

IV - LES EFFETS SUR LA PRODUCTION

1. Effets quantitatifs

a) Augmentation de la production

Tous les États membres de la CEE ont enregistré dans le passé une augmentation constante de la demande en produits de l'industrie électrotechnique. Depuis 1958, la production électrique a un rythme de croissance plus rapide que l'ensemble de l'industrie manufacturière (voir représentation graphique 8).

Au cours de la période considérée, de nombreux facteurs d'influence largement interdépendants ont contribué à cette évolution. La méthode empirique ne permet pas d'isoler d'influences d'un autre type la contribution de ces mesures de la CEE à l'évolution quantitative de la production et de la représenter séparément. Les causes essentielles de la croissance ont été l'augmentation générale du revenu, le progrès technique qui a permis de passer rapidement à la production de masse et à la baisse des coûts et la découverte de nouveaux champs d'application grâce à une « électrification » accrue des ménages. Il est cependant hors de doute que les progrès croissants de la réalisation du marché commun ont eu une influence durable sur l'évolution quantitative de la production.

L'évolution de la production des *biens de consommation électrotechniques* a varié d'un État membre à l'autre (voir représentation graphique 9). Depuis 1960, la production du plus gros producteur de biens de consommation électrotechniques du Marché commun, la république fédérale d'Allemagne a eu — en raison du degré de saturation élevé atteint pour beaucoup d'appareils — une progression inférieure à la moyenne si on la compare à celle de ses partenaires de la CEE. Partant, l'importance de la république fédérale à l'intérieur de la CEE a diminué (voir tableau 6). En France également, la croissance de la production a été inférieure à la moyenne, ce qui peut s'expliquer sans doute en partie par le fait que le Français manifeste à l'égard des innovations techniques dans le ménage une réserve plus grande que les habitants des autres pays de la CEE. En revanche, l'Italie a enregistré — notamment depuis 1958 — une progression foudroyante de sa production de biens de consommation durables.

Rien qu'entre 1960 et 1965, la production s'est accrue de 80 % environ. Indépendamment de l'augmentation de la capacité d'absorption du marché national, les succès à l'exportation ont largement contribué à cet accroissement. En ce qui concerne l'évolution de la production néerlandaise de biens de consommation

électrotechniques, on en est réduit à des estimations. En admettant que la production de l'industrie électrique néerlandaise se répartit à peu près également en biens d'investissement (y compris les demi-produits) et en biens de consommation, la valeur de la production de biens de consommation électrotechni-

TABLEAU n° 6

Production de biens de consommation électrotechniques dans la Communauté économique européenne en 1960 et en 1965

Pays	1960		1965	
	Millions de US-\$	%	Millions de US-\$	%
République fédérale d'Allemagne	1 377	54	1 867	51
France	702	28	970	27
Italie	331	13	592	16
Pays-Bas	.	.	(600) (1)	.
Belgique	131	5	218	6
Total pour les CEE (sans les Pays-Bas)	2 541	100	3 647	100

Source : Zentralverband der elektrotechnischen Industrie e.V., Frankfurt; Syndicat général de la construction électrique, Paris; Fédération nationale des industries électroniques, Paris; OCDE, The Engineering Industries in North America - Europe - Japan; Associazione Nazionale Industrie Elettrotecniche ed Eletttroniche, Milano; Fédération des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques ASBL, Bruxelles; calculs de l'institut IFO.

(1) Estimation.

ques s'est chiffrée à 600 millions de dollars US environ en 1965. De ce fait, les Pays-Bas ont encore précédé de justesse l'Italie en 1965. La Belgique ne représente que 6 % environ de la production totale de biens de consommation électrotechniques dans la Communauté.

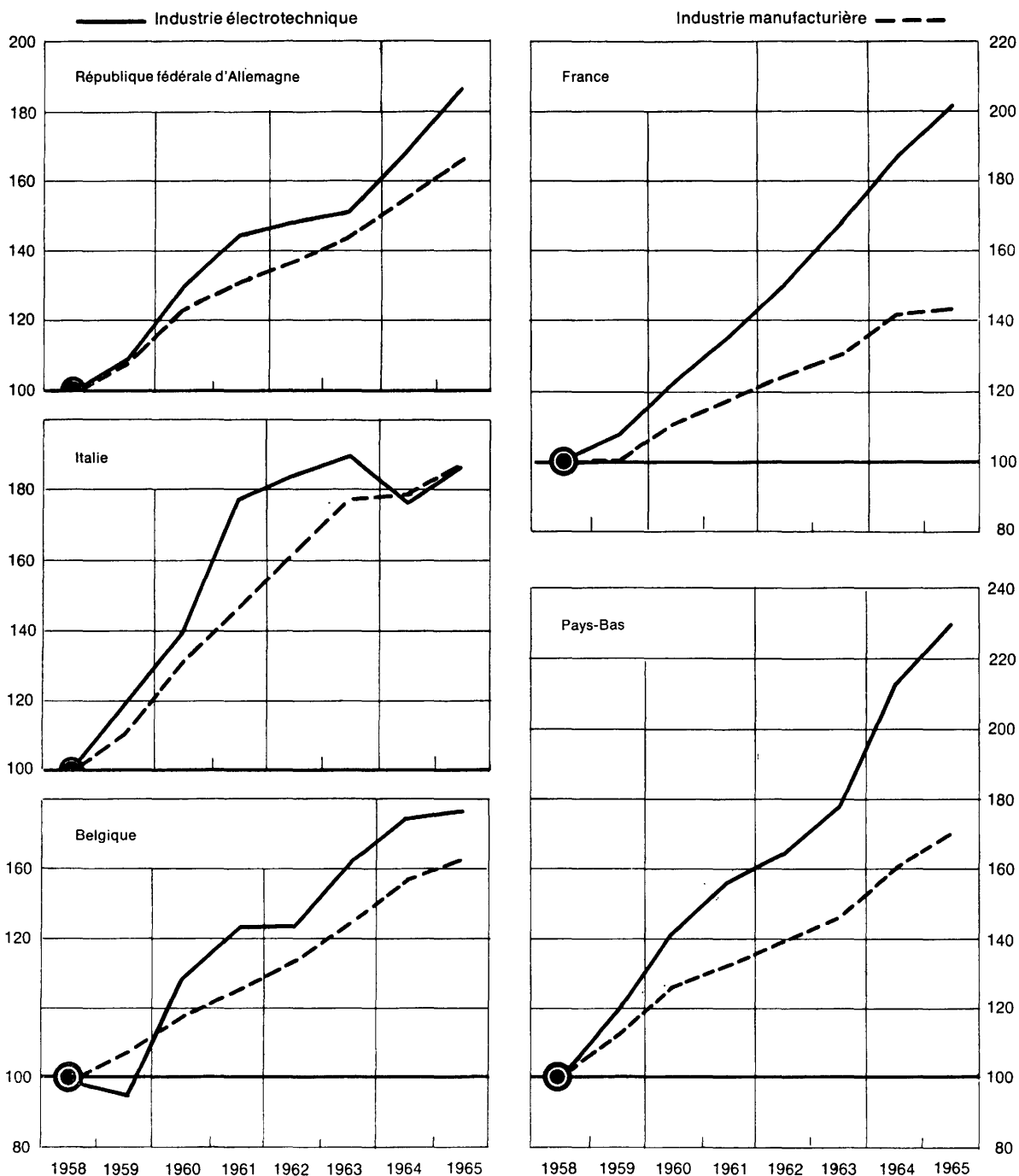
b) Transferts de la production

Les progrès constants de la réalisation du marché commun ont eu des incidences importantes sur la structure de la production. Des arrêts et des conversions de la production sont particulièrement bien observables en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas.

En Italie, la fabrication de biens de consommation a été caractérisée par des changements structurels considérables en particulier au cours des années 1960 à 1965. Alors que la part des catégories de produits « radio, télévision, électrophones », y compris les « luminaires, lampes et autres » diminuait, le secteur des

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE ÉLECTROTECHNIQUE ET DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Indice de production 1958 = 100



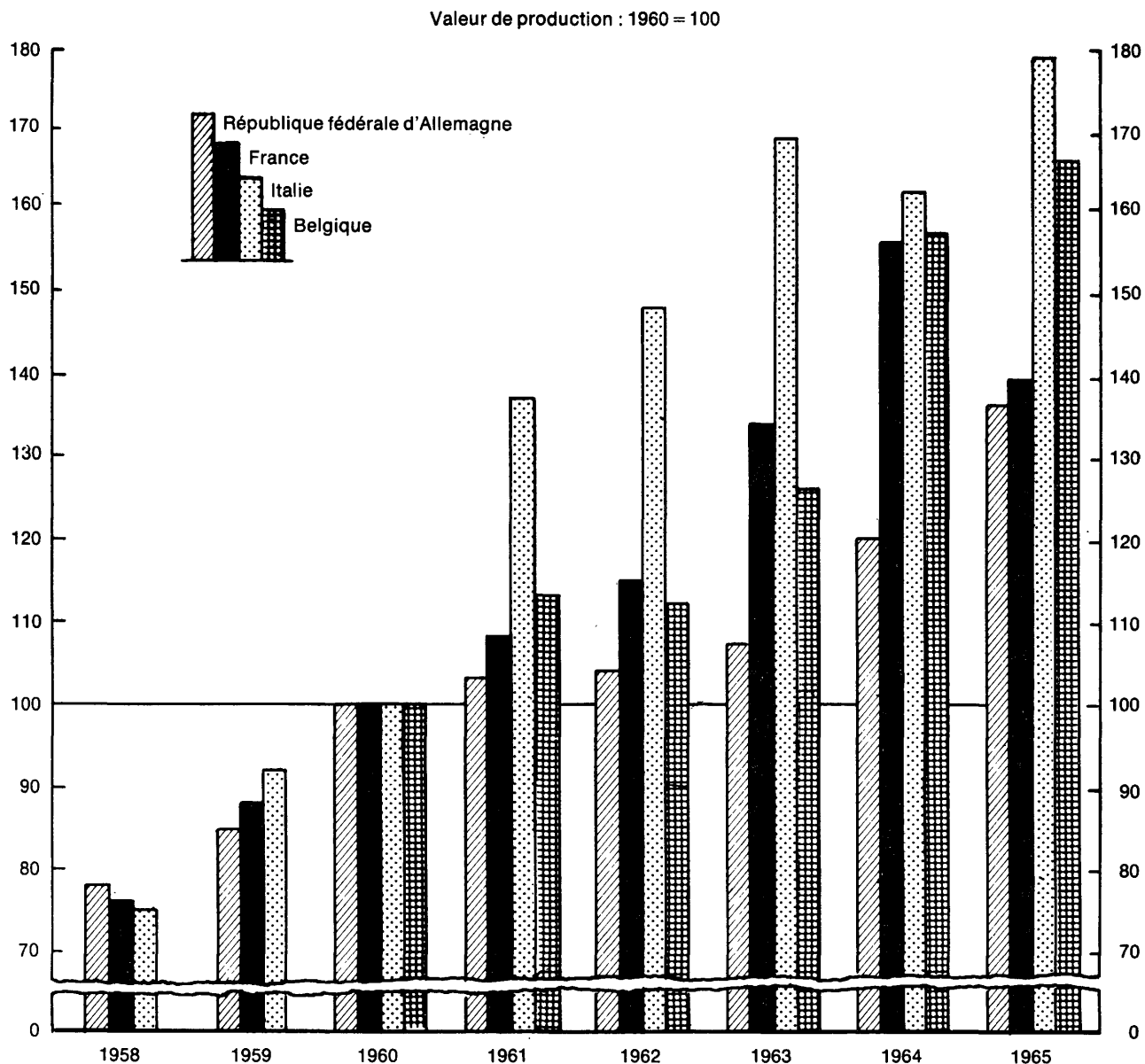
Source: Office statistique des Communautés européennes;
 Statistisches Bundesamt, Wiesbaden;
 Syndicat général de la construction électrique, Paris.

appareils ménagers a pris de l'importance. De grands succès commerciaux ont été obtenus surtout dans le domaine des réfrigérateurs et des machines à laver

non seulement sur le marché national, mais aussi sur tous les autres marchés de la CEE et sur les autres marchés étrangers. En produisant des appareils dits

Fig. 9

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BIENS DE CONSOMMATION ÉLECTROTECHNIQUES DE 1958 À 1965



Source: Zentralverband der elektrotechnischen Industrie e.V., Frankfurt;
 Syndicat général de la construction électrique, Paris;
 Fédération nationale des industries électroniques, Paris;
 OCDE;
 The Engineering Industries in North-America - Europe - Japan;
 Associazione Nazionale Industrie Elettrotecniche ed elettroniche, Milano;
 Fédération des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques ASBL, Bruxelles;
 Calculs de l'institut IFO.

« simplifiés », les Italiens ont comblé une lacune commune à tous les marchés de la CEE.

La production belge se concentre aujourd'hui sur un nombre limité de catégories de produits. Elle est axée essentiellement sur les machines à laver et les appareils ménagers ainsi que sur les récepteurs de radio et les téléviseurs. La production de réfrigérateurs a été presque totalement abandonnée. De même, le reste du secteur des appareils ménagers ne s'est que faiblement développé; il est peu concurrentiel sur le plan international. L'industrie de la télévision bénéficie d'une protection spéciale en ce sens que les programmes de télévision utilisent en Belgique des systèmes de lignes différents et que pour les recevoir il faut des appareils spéciaux qui ne sont généralement pas fabriqués par les producteurs étrangers.

La production néerlandaise de biens de consommation électrotechniques s'est elle aussi spécialisée dans une large mesure. La production est axée principalement sur les appareils de radio, les téléviseurs, les électrophones et les lampes. La fabrication de machines à laver et d'aspirateurs revêt également une certaine importance. En revanche, les Pays-Bas ne produisent plus qu'un petit nombre de réfrigérateurs.

Les modifications structurelles qui pouvaient être déterminées statistiquement sont représentées dans le tableau 7.

Dans la république fédérale d'Allemagne, les appareils de radio, les téléviseurs et les électrophones ont représenté 40 % environ de la valeur de la production

de biens de consommation électrotechniques en 1965. Par suite de phénomènes de saturation et en raison de la concurrence étrangère accrue, notamment dans le domaine des appareils de radio, la part de cette catégorie de produits a toutefois diminué de 1960 à 1965. La production de réfrigérateurs de ménage a également été entravée par l'augmentation de la saturation du marché et par l'accroissement des importations. En revanche, les machines et appareils à laver de ménage ont pu accroître considérablement leur importance à l'intérieur des biens de consommation électrotechniques, car la capacité d'absorption du marché pour ces appareils était encore très grande. A mesure que la mécanisation progressait dans le ménage, les appareils de cuisine à moteur électrique et les appareils électrothermiques ont pris une importance accrue.

L'industrie de la radio et de la télévision revêt dans le cadre de la production de biens de consommation électromécaniques sensiblement la même importance en France qu'en Allemagne occidentale. Contrairement à la République fédérale, l'accroissement de la production dans ce secteur de l'industrie a été supérieur à la moyenne en France au cours des années 1960 à 1965 traduisant notamment l'essor prodigieux de l'industrie électronique dont l'industrie de la radio et de la télévision fait partie. L'évolution de la production de réfrigérateurs présente également des traits voisins de ceux de l'évolution dans la république fédérale d'Allemagne. Si la production française de réfrigérateurs a d'abord connu un essor rapide après la seconde guerre mondiale et si elle représentait un cin-

TABLEAU n° 7
Structure de la production de biens de consommation électrotechniques
dans les pays de la CEE ⁽¹⁾

en 1960 et 1965

Catégorie de produits	Année	RFA	France	Italie	Belgique
Appareils électrothermiques	1960	10,1	8,3	6,8	2,6
	1965	12,0	11,4		4,6
Meubles frigorifiques électriques de ménage	1960	14,2	21,5	25,8 48,7	27,9 24,4
	1965	9,4	12,3		
Appareils de cuisine à moteur électrique	1960	7,0	9,1	29,5	27,9 24,4
	1965	8,4	9,0		
Machines et appareils à laver électriques de ménage	1960	13,8	12,9	29,5	27,9 24,4
	1965	20,6	12,6		
Radio, télévision, électrophones	1960	48,6	35,3	51,3 37,9	55,3
	1965	41,7	40,1		58,3
Luminaires, lampes et autres	1960	6,3	12,9	51,3 37,9	14,2
	1965	7,9	14,6		12,7

Source : Zentralverband der elektrotechnischen Industrie e.V., Frankfurt; Syndicat général de la construction électrique, Paris; Fédération nationale des industries électroniques, Paris; OCDE, The Engineering Industries in North America - Europe - Japan; Associazione Nazionale Industrie Elettrotecniche ed Elettroniche, Milano; Fédération des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques ASBL, Bruxelles; calculs de l'institut IFO.

(1) Il manque les données correspondantes pour les Pays-Bas.

quième de la production de biens de consommation électrotechniques en 1960, elle a dû être limitée fortement à partir du milieu de l'année 1961, surtout en raison de la concurrence italienne. Comparativement à la république fédérale d'Allemagne, les appareils électrothermiques et les appareils de cuisine à moteur électrique ont une importance relativement grande dans la production française de biens de consommation. Dans cette dernière catégorie de produits en particulier, les fabricants français ont une forte position, également sur le marché international.

Au total, on constate que la réalisation du marché commun a provoqué dans le secteur des appareils ménagers électrotechniques des transferts importants de la productions à l'intérieur des Communautés. Les effets ont été les plus importants pour les réfrigérateurs et pour les machines à laver. L'essor de l'industrie italienne de réfrigérateurs et de machines à laver a été favorisé par la suppression croissante des barrières commerciales, ce qui a affecté particulièrement les productions de réfrigérateurs ouest-allemande et française. En Belgique, le développement d'une production de réfrigérateurs a été freiné ou empêché. De même, le désarmement douanier a empêché le développement d'une production importante de cuisinières électriques en Belgique et aux Pays-Bas. En ce qui concerne les appareils de cuisine à moteur électrique,

la réalisation du marché commun a favorisé la production de grandes séries.

Jusqu'ici, les effets ont été moindres sur l'industrie de la radio et de la télévision. Il ne faut pas oublier cependant que le désarmement douanier dans la CEE a renforcé surtout la position des plus petits États membres, les Pays-Bas et la Belgique.

2. Effets sur la coopération et la concentration

La réalisation croissante du marché commun a non seulement eu les effets sur la structure de la production tels qu'ils ont été décrits, mais elle a aussi amené des changements considérables surtout dans le secteur de vente des fabricants. Les mesures de politique de l'entreprise inspirées par la CEE ont pris une grande importance à la suite de l'accroissement de la concurrence provoquée par la réalisation du marché commun. Les entreprises essaient de rester compétitives ou d'améliorer leur position sur le marché grâce à des mesures de coopération et de concentration. Le degré de coopération et de concentration atteint jusqu'ici varie suivant les secteurs de production :

— Dans l'industrie du *gros appareillage électrotechnique*, le marché de la CEE est dominé aujourd'hui seulement par 50 grandes entreprises ou groupes d'entreprises environ (voir les tableaux 8, 9 et 10). On

TABLEAU n° 8
Principaux fabricants de réfrigérateurs dans les pays de la CEE

Année de référence : 1966

République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Belgique-Luxembourg	Pays-Bas
AEG (1) Bauknecht Bosch BBC Siemens Liebherr	vier Herstellergruppen: Hotchkiss-Brandt Thomson-Houston Claret Arthur Martin General Motors France (Frigidaire)	Zanussi Ignis Indesit Zoppas Philco Triplex Castor Compagnia generale elettricità (CGE) Siltal Atlantic	Société industrielle (Vianden, Luxembourg) Rysig-Soetaert-Gevaert Ruisselede, Belgique) Belltéléphone (2)	Philips

Degré de concentration proportionnel à la part de la production nationale (estimations)

Ces 6 fabricants dont Bosch est de beaucoup le plus important, assurent 70 à 75 % de la production ouest-allemande de réfrigérateurs	Ces 4 groupes assurent 80 % de la production française de réfrigérateurs; le groupe HB/TH arrive en tête avec plus de 35 %	Les 6 principaux fabricants assurent 90 % environ de la production italienne (1964: 83 %; les 12 principaux fabricants assurent 93 % de la production	Risig aurait arrêté la production de réfrigérateurs (production sur commande en Italie. Il n'y a donc pas de production de réfrigérateurs en Belgique	Il n'y a plus de production de réfrigérateurs aux Pays-Bas; production sur commande par Philips en France et en Italie
--	--	---	---	--

Source : Calculs de l'institut IFO.

(1) La firme Linde, qui est connue comme étant un important producteur de réfrigérateurs, fait fabriquer ses appareils par AEG (autrefois par Zanussi/Italie).

(2) Seulement le montage de pièces importées.

TABLEAU n° 9
Principaux fabricants de machines à laver dans les pays de la CEE

Année de référence : 1966

République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Belgique-Luxembourg	Pays-Bas
AEG Siemens/ Constructa Miele Bauknecht Scharpf Bosch Zanker	Quatre groupes : Hotchkiss-Brandt Thomson-Houston Claret Arthur Martin General Motors France	Candy Castor Ignis Indesit Zanussi Zoppas Compagnia generale elettricità (CGE)	Robusta Flandria Primus Overall Nestor Martin	Philips

Degré de concentration proportionnel à la part de la production nationale (estimations)

Ces firmes assurent 75-80 % de la production nationale. La part du plus grand fabricant, la firme AEG, est égale à 25 % environ	HB/TH assure 30 % environ de la production française de machines à laver, les quatre groupes 60 % environ. En 1963, 10 fabricants détenaient 70 % de la production	Candy détient environ 35 % de la production nationale; les trois plus grands fabricants représentent plus de 70 % (1964 : 64 %), les six plus grands fabricants, 95 % environ (1964 : 91 %)	Robusta, Flandria, Primus et Overall assurent 70 % de la production belge de machines à laver	Les Pays-Bas n'ont plus de production de machines à laver Production sur commande par Philips en France
---	--	---	---	--

Source : Calculs de l'Institut IFO.

TABLEAU n° 10
Principaux fabricants de cuisinières électriques dans les pays de la CEE

Année de référence : 1966

République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Belgique-Luxembourg	Pays-Bas
Siemens AEG/Küppersbusch BBC Bauknecht Maybaum Haas & Sohn Krefft Neff Buderus Homann-Maytag Senking	Arthur - Martin Cepem (Sauter, Thermor) Hotchkiss-Brandt Thomson-Houston Scholtes-Électricité	Becchi Smeg Faacme CGE Fargas Ignis Zanussi Triplex Zoppas Ariston	Nestor Martin	De Etna Inventum

Degré de concentration proportionnel à la part de la production nationale (estimations)

6 entreprises (de l'industrie électrotechnique) assurent 53 % de la production nationale, AEG, Siemens et BBC en assurant 35 à 40 % environ.	5 groupes d'entreprises assurent 56 % de la production française de cuisinières (à noter : cuisinières à gaz et cuisinières électriques), Arthur-Martin 30 %, Cepem 15 % environ.	Les 6 plus grands fabricants assurent 65 % environ de la production italienne de cuisinières (à gaz et électriques).	Aucune production notable. Nestor Martin produit des cuisinières également pour le compte des Ateliers de Construction de Charleroi.	Aucune donnée
--	---	--	--	---------------

Source : Calculs de l'Institut IFO.

assiste — notamment depuis très peu de temps — à des mesures de coopération importantes entre les entreprises de la CEE. C'est surtout en France et en Italie que les processus de concentration des quatre dernières années, qui ont été engagés en partie sous la pression de l'État, ont abouti à la production de grandes séries, ce qui a permis de créer les conditions indispensables à des négociations futures — et qui ont déjà eu lieu — entre les grandes entreprises sur

la coopération et la concentration à l'échelon de la CEE.

— Dans l'industrie du petit appareillage ménager électrotechnique, le degré de coopération et de concentration est encore relativement bas. Alors que dans la république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas les grandes entreprises ont déjà pu conquérir des parts de marché considérables pour certains appareils, les petites entreprises ont aujourd'hui encore une grande

TABLEAU n° 11
Principaux fabricants de petits appareils électrotechniques dans les pays de la CEE

Année de référence : 1966

Pays	Entreprise	Dans les colonnes ci-après, les produits vendus sur les marchés étrangers sont indiqués à l'aide du signe x		
		Appareils de cuisine à moteur électrique	Aspirateurs	Fers à repasser
<i>République fédérale d'Allemagne</i>	Siemens	x	x	x
	AEG	x	x	x
	BBC (Sigma-Frigotherm)	x		x
	Bauknecht	x		
	Bosch	x		
	Wigo	x		x
	Vorwerk	x	x	
	Alexanderwerk	x		
	Progress		x	
	Miele		x	x
	Rowenta	x		x
	Maybaum			x
	Braun	x		
	Krups	x		
<i>France</i>	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt		x	x
	Moulinex	x	x	
	Tornado-France		x	
	Peugeot Frères	x		
	Scovill	x	x	
	Calor			x
	Noirot			x
<i>Italie</i>	Girmi-Subalpina	x	x	x
	Termozeta	x		x
<i>Pays-Bas</i>	Philips	x	x	x
<i>Belgique - Luxembourg</i>	Nova	x		x
	Elektro-Kalorik	x		
	ACEC	x		

Source : Calculs de l'Institut IFO.

importance en Italie, en Belgique et en France; seules quelques-unes d'entre elles se sont hissées à une taille considérable au cours des dernières années. Le nombre des entreprises qui se sont solidement implantées sur deux marchés de la CEE ou plus ne devrait guère être supérieur à 30 à l'heure actuelle (voir tableau 11).

— Au cours des dernières années, des mesures de coopération et de concentration ont été mises en œuvre également dans l'industrie des appareils de radio, des téléviseurs et des électrophones (voir tableau 12). Mais elles ont eu beaucoup moins d'ampleur que dans le secteur des appareils ménagers électrotechniques.

TABLEAU n° 12
Principaux fabricants d'appareils de radio, de téléviseurs et d'électrophones dans la CEE

Année de référence : 1966

République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Belgique-Luxembourg	Pays-Bas
Grundig	La Radiotechnique (Philips)	Compagnia generale di elettricità	Manufacture belge de lampes et de matériel électronique, MBLE (Philips)	Philips
Deutsche Philips	Ducretet-Thomson (General Electric, CFTHHB)	Philips italiana	en outre: COBAR	
Schaub-Lorenz/ Graetz (ITT)	Radiola (La Radiotechnique)	Magneti Marelli	Solura (Philips)	
Kuba-Imperial (General Electric)	Reela	Geloso	Compagnie belge de radio et télévision, CBRT (Philips)	
Loewe-Opta	Schneider	RCA italiana	Bell-Téléphone (ITT)	
Nordmende	LMT (ITT)	Admiral italiana	Novak S.A. (Electronics International Capital Ltd.)	
Saba	Oceanic (ITT)	Cinisello Balsamo	SOCORA	
Metz	Cocelam (Ribet-Desjardins)	Philco italiana		
Telefunken (AEG)	Compagnie continentale Edison (CGE)	Fimi		
Braun	Pygmy	Varet		
Blaupunkt (Bosch)	CSF, Compagnie française de télégraphie sans fil (CFTHHB)	Auto-Vox		
Siemens	SFRT (Société française de radio et télévision)	Zanussi		
Wega	CGTVE (Compagnie générale de télévision et d'électronique)	Atlantic		
Ilse		Voxson Faret		
Dual		Lesla		
Tonfunk (Grundig)				
Körting (Neckermann)				
Emud				

Répartition du marché (estimations)

Parmi ces entreprises, les premières nommées détiennent 88 % environ du marché des téléviseurs Grundig 16 %, Philips 15 %, Schaub-Lorenz/Graetz - qui font partie toutes deux de la Standard-Elektrik Lorenz et donc de la ITT - 14 %, Kuba-Imperial 14 %, Nordmende 12 %, Loewe-Opta 9 %, Saba 8 %. Part du marché des autoradios : Blaupunkt 80 %.	Les deux premiers groupes d'entreprises nommés détiennent 50 % environ du marché des téléviseurs. Le plus important fabricant d'appareils de radio : la radiotechnique.	Aucune statistique n'est disponible.	Domination de la marque Philips qui détient 60 % du marché des appareils de radio et plus de 60 % du marché de la télévision.	Philips détient 70-80 % environ du marché des appareils de radio, des téléviseurs et des électrophones.
--	---	--------------------------------------	---	---

Source : Calculs de l'Institut IFO.

Si l'industrie des appareils de radio, des téléviseurs et des électrophones présente une structure équilibrée depuis des années dans la république fédérale d'Allemagne avec deux douzaines environ de fabricants — ce qui devrait expliquer pourquoi il ne s'est produit aucun phénomène important de redistribution du marché ou de concentration — la structure des industries française et italienne est beaucoup moins stable. Cela tient en premier lieu à la structure de ces pays qui est toujours caractérisée en partie par la subsistance de petites entreprises — les statistiques recensent 74 fabricants français et 124 fabricants italiens pour l'année 1965 — et à la force d'inertie importante des entreprises qui travaillent encore partiellement sur une base artisanale et qui opèrent fréquemment comme sous-traitants d'entreprises plus importantes. Cependant le progrès technique et économique amène de plus en plus les industries italienne et française à se concentrer. Entre 1961 et 1965, le nombre des fabricants français a diminué de 44 % environ, le nombre des fabricants diminuant de 6 % entre 1963 et 1965. Ces mouvements n'ont d'ailleurs pas été suffisants pour atteindre une structure aussi solide ou un degré de concentration aussi élevé que dans la république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas.

On considère que le nombre des fabricants d'appareils de radio, de téléviseurs et d'électrophones est également trop grand en Belgique (environ 45 fabricants). Dans ce pays, les actions de fusion et de participation de la firme Philips ont déjà permis du reste une concentration remarquable. Certains fabricants belges parmi les plus productifs font partie aujourd'hui du groupe Philips.

Des entreprises des États-Unis participent à la production de la CEE dans les trois secteurs (ainsi que des entreprises suédoises et britanniques dans le domaine

des appareils ménagers électrotechniques). Tous les grands groupes électrotechniques américains sont représentés aujourd'hui d'une façon ou d'une autre (production propre, participation par apport de capital, organismes de distribution) sur le marché de la CEE. Depuis 1950, leur influence n'a cessé de croître.

3. Effets sur les prix à la production

La réalisation du marché commun a accentué la concurrence dans l'industrie des biens de consommation électrotechniques. On le constate notamment à l'évolution des prix à la production qui, depuis 1958, ont dû être modifiés par les fabricants pour beaucoup d'appareils électrotechniques. La baisse des prix a été déterminée essentiellement par le progrès de la productivité qui a été rendu possible par la mécanisation et l'automatisation accrues, par la production de séries plus importantes ainsi que par une réduction du nombre des soumissionnaires. On ne possède de chiffres statistiques sur l'évolution des prix à la production que pour la république fédérale d'Allemagne et la France (voir tableau 13). En réponse à une enquête que l'institut a effectuée dans les pays de la CEE auprès de 83 fabricants d'appareils électrotechniques, 66 firmes ont indiqué que l'accentuation de la concurrence provoquée au cours des dernières années par la réalisation croissante du marché commun s'est traduite par une pression sensible sur les prix.

4. Effets sur la qualité, la forme et la différenciation des produits

La réalisation croissante du marché commun a eu des effets positifs sur la qualité et la présentation des produits électrotechniques. Ces effets ne peuvent d'ail-

TABLEAU n° 13
Évolution des prix à la production de biens de consommation électrotechniques
dans la république fédérale d'Allemagne et en France

(1962=100)

Catégorie de produit	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	<i>République fédérale d'Allemagne</i>								
Appareils thermoélectriques	94,5	93,5	94,8	97,8	100	99,3	98,1	99,7	100,3
Appareils de cuisine à moteur électrique	102,4	98,7	97,0	97,9	100	99,3	97,1	97,7	97,7
Appareils récepteurs de radio et de télévision	97,8	96,7	98,7	98,9	100	97,0	96,2	95,3	94,3
	<i>France</i>								
Appareils électro-ménagers	109	101	101	101	100	101	100	99	.
Appareils récepteurs de radio et de télévision	111	111	109	107	100	100	1000	93	.

Source : Stat. Bundesamt, Wiesbaden; Syndicat général de la construction électrique, Paris; calculs de l'Institut IFO.

leurs pas être déterminés isolément. Tous les produits qui font l'objet de cette étude ont subi en permanence des améliorations qualitatives au cours des dix dernières années. Indépendamment de l'obligation pour toutes les entreprises travaillant sur le marché de la CEE de produire en grande série — ce qui a permis d'assurer l'approvisionnement des consommateurs en quantité — les fabricants ont été amenés par la concurrence à différencier et à adapter leurs produits. Aujourd'hui, le consommateur est placé devant une possibilité de choix jusqu'ici inégalée de modèles et de produits différents. Comme exemple, on peut prendre celui du moulin à café électrique dans le domaine des petits appareils électrotechniques.

Dans la république fédérale d'Allemagne un seul fabricant produisait des moulins à café électriques en 1957. Sa production se chiffrait à 170 000 appareils environ. En outre, deux fabricants étrangers offraient des moulins à café électriques sur le marché allemand. En 1965, environ 48 fabricants allemands ont produit 2 238 000 moulins à café électriques. Il s'y ajoute l'offre de 16 fabricants étrangers. Au total, les moulins à café ont été distribués cette année sous 100(!) marques environ (1).

Dans le secteur des gros appareils ménagers électrotechniques et des appareils de radio, des téléviseurs et des électrophones, la qualité et la variété des produits ont également subi une amélioration considérable. Les appareils dont la qualité est moins bonne — même si les prix de vente sont considérablement plus bas — ont peu de chances de s'imposer sur le marché.

Dans le cadre de l'enquête déjà mentionnée que l'Institut a effectuée auprès de 83 entreprises de la CEE, 11 fabricants interrogés ont indiqué que l'accentuation de la concurrence provoquée par la CEE s'est traduite par une accentuation de la concurrence sur le plan qualitatif. Quatre entreprises ont été amenées à différencier davantage leur production et 15 entreprises ont indiqué comme effet une harmonisation des formes des produits.

(1) Sur ce nombre, seulement 10 marques ont du reste vendu des quantités importantes.

1. Effets sur le commerce de gros

L'importance du commerce de gros pour les ventes de biens de consommation électrotechniques varie suivant les États membres. Alors que son degré de participation dans les ventes de l'industrie est remarquablement élevé dans la république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, le commerce de gros joue un rôle beaucoup plus modeste en France et en Belgique, et comparativement à peine notable en Italie. Dans tous les pays de la CEE, la réalisation croissante du marché commun a provoqué une *accentuation de la concurrence* au stade du commerce de gros. Tel a été le résultat des enquêtes que l'Institut a effectuées directement et par correspondance auprès de nombreux grossistes dans les pays de la Communauté. Dans la république fédérale d'Allemagne, plus des deux tiers des 93 entreprises de vente en gros interrogées par écrit ont indiqué que la concurrence s'est accentuée considérablement au cours des dernières années, ce à quoi la CEE a très fortement ou fortement contribué. En France, les grossistes interrogés ont même été plus de 90 % à partager cette opinion.

La situation en matière de concurrence a évolué de façon variable suivant les différents appareils électrotechniques. Dans de nombreux cas, les grossistes ont indiqué que la concurrence — et donc la pression sur les prix — s'est particulièrement accentuée au cours des dernières années pour les réfrigérateurs, les machines à laver et les téléviseurs. Ils ont fréquemment attribué cette accentuation de la concurrence à une certaine surproduction et — pour les réfrigérateurs et les machines à laver — à la pression italienne sur les importations.

Comparativement à la pression sur les prix que le marché commun a provoquée au stade du commerce de gros, les autres effets — nombre croissant de nouveaux articles, nécessité d'élargir l'assortiment — ont une importance plus modeste.

De nombreux grossistes se sont adaptés à la modification de la concurrence sur le marché commun par la coopération avec d'autres grossistes du même pays, par des ventes exclusives pour le compte de certains fabricants ou par la création de marques commerciales.

2. Effets sur le commerce de détail

Au stade du détail, la réalisation croissante du marché commun a eu les mêmes effets qu'au stade du commerce de gros : la concurrence s'est accentuée au cours

des dernières années, la pression sur les prix (voir section 3) d'un certain nombre de produits s'est accrue et le nombre croissant d'articles de la production électrotechnique a placé le commerce de détail devant des problèmes de politique d'assortiment. Des communications isolées faisant état d'« offres extrêmement dures de la concurrence », d'« effondrement du système des prix imposés » et d'« offres au rabais par les maisons de vente par correspondance, les grands magasins et les discounters » (république fédérale d'Allemagne) et de « politique des prix bas pratiquée par la concurrence » et de « concurrence au rabais » (France) indiquent que l'intensification de la concurrence s'est traduite par une âpre lutte dans le domaine des prix.

Sur 92 détaillants dans la république fédérale d'Allemagne et en Belgique, 58 % ont répondu à l'enquête écrite déjà mentionnée en indiquant que, d'après l'expérience qu'ils avaient faite, la CEE avait contribué très fortement ou fortement à l'intensification de la concurrence qui est intervenue au cours des dernières années. De nombreux détaillants se sont adaptés au changement des conditions de la concurrence en coopérant avec d'autres entreprises de détail (surtout à l'achat), en faisant des ventes exclusives pour le compte de certains fabricants et en pratiquant une politique des prix bas. Comme mesures d'adaptation, les commerçants ont cité également la préférence octroyée aux produits des fabricants fidèles du commerce spécialisé, le développement du service après-vente, les importations avantageuses et la libération des prix de prestations spéciales (discounting).

3. Effets sur les prix de vente au détail

Les effets du marché commun sur l'évolution des prix de vente au détail ne peuvent être exprimés quantitativement. Les données qualitatives fournies par les entrepreneurs dans le cadre de l'enquête de l'Institut permettent cependant de conclure qu'ils ont été considérables pour beaucoup de produits.

Les prix de vente au détail des biens de consommation électrotechniques ont eu une évolution différente suivant les États membres. D'un produit à l'autre, les écarts ont également été considérables. Alors que les prix de la plupart des produits subissaient une forte pression, ceux de quelques produits ont, eux, légèrement augmenté. En fonction des renseignements que peuvent fournir les statistiques officielles, la situation se présente comme suit :

Dans la république fédérale d'Allemagne, l'indice des prix de détail (base 1962 = 100) pour tous les appareils électrotechniques qui font l'objet de la pré-

Seule l'évolution des prix des réfrigérateurs a été aussi favorable (index en 1966 : 77,3). Les baisses des prix des aspirateurs (et des cirouses) ainsi que

TABLEAU n° 14
Évolution des prix de détail d'un certain nombre de biens de consommation électrotechniques
sélectionnés dans la république fédérale d'Allemagne

(1957-1967) - Indice des prix 1962=100

Produit	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967		
											janvier	février	mars
Réfrigérateurs	.	130,7	120,3	103,2	99,1	100,0	93,2	90,9	90,9	89,7	86,9	86,1	85,7
Machines à laver	.	98,2	96,8	96,1	97,8	100,0	97,9	95,5	95,5	93,8	92,0	91,1	90,7
Cuisinières électriques	87,0	87,9	89,0	91,5	93,8	100,0	96,4	95,7	95,1	93,6	92,7	92,1	91,9
Aspirateurs	96,2	98,9	98,9	98,6	99,1	100,0	100,5	99,3	96,3	91,6	90,7	90,7	90,3
Fers à repasser	106,9	108,1	108,0	96,3	99,1	100,0	100,0	96,5	94,4	92,5	90,4	90,2	89,9
Appareils de radio													
a) fixes	109,8	111,7	100,9	96,7	99,0	100,0	95,0	96,1	94,9	95,1	93,7	93,7	93,7
b) portatifs	104,5	105,2	95,9	94,1	98,0	100,0	95,1	95,2	92,9	92,8	91,5	91,1	90,9
Téléviseurs	153,7	141,0	131,6	126,1	113,9	100,0	90,0	87,9	84,3	81,2	79,1	78,6	78,3

Source : Statistisches Bundesamt, Wiesbaden.

sente étude a été en diminuant au cours des dernières années. L'évolution la plus favorable pour les consommateurs a été celle des téléviseurs (indice en mars

des appareils de radio entre 1962 et 1966 ont été moins fortes que dans la république fédérale d'Allemagne et les prix des cuisinières électriques, et des

TABLEAU n° 15
Évolution des prix de détail d'un certain nombre de biens de consommation électrotechniques
sélectionnés en France

(1949-1966) - Indice des prix 1949=100

Produit	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Réfrigérateurs ⁽¹⁾	102,9	116,8	120,9	116,4	109,2	103,6	102,8	105,0	109,4	108,3	102,5	91,7	87,9	83,5	82,2	80,5	77,3
Machines à laver	108,5	135,5	153,8	153,3	152,7	153,1	153,9	154,1	164,7	170,9	175,1	173,2	178,7	180,1	178,5	179,0	178,4
Cuisinières électriques	105,3	139,0	167,3	163,1	161,0	162,9	165,7	173,3	179,9	188,3	191,7	198,6	208,9	217,5	218,7	222,4	224,4
Petits appareils ménagers électrotechniques	105,7	130,2	151,6	148,4	147,2	146,8	147,4	148,0	149,7	156,5	150,3	145,1	149,9	154,9	159,0	160,8	161,0
Aspirateurs et cirouses	105,4	124,8	142,8	142,2	141,7	142,0	143,4	141,6	149,2	157,8	153,9	156,5	161,8	156,0	156,5	157,0	156,9
Appareils de radio	102,1	124,0	143,6	141,4	138,1	136,2	136,9	140,4	153,1	159,6	159,3	159,8	146,0	144,6	141,5	139,4	137,3

Source : Évolution 1949 - 1965 : INSEE, annuaire statistique de la France. Résumé rétrospectif 1966. Valeurs pour 1966 : INSEE, Bulletin mensuel de statistique n° 3, mars 1967.

⁽¹⁾ La représentativité de cette série d'indices n'est que partielle, car avant 1963 la France a produit surtout de petits appareils; ce n'est qu'ultérieurement qu'elle a produit des réfrigérateurs d'une capacité plus grande en litres.

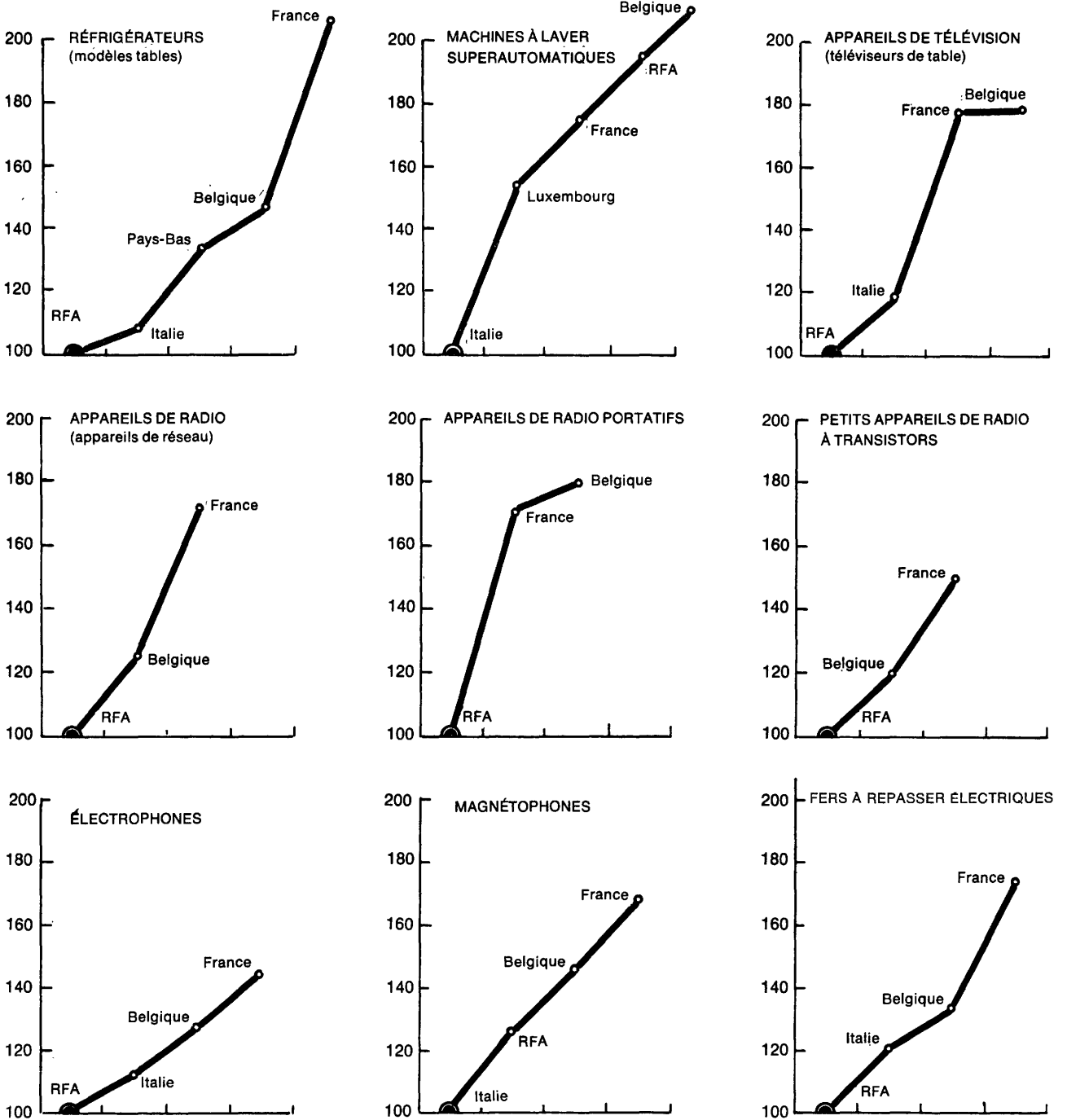
1967 : 78,3), des réfrigérateurs (85,7) et des fers à repasser électriques (89,9) (voir tableau 14). En France, l'évolution de l'indice des prix de détail (base 1949 = 100) pour les produits en question a été plus défavorable que dans la république fédérale d'Alle-

petits appareils ménagers électriques ont même augmenté (voir tableau 15).

L'évolution des prix des machines à laver observée par l'Office statistique des Communautés européennes

PRIX DE DÉTAIL D'APPAREILS MÉNAGERS ÉLECTROTECHNIQUES DANS LES MAGASINS SPÉCIALISÉS ET LES GRANDS MAGASINS DE LA CEE

Mesurés en prix moyen des produits nationaux
 Prix de vente le plus bas = 100



Source: Office Statistique des Communautés européennes; extrait du Bulletin général de statistiques n° 4/1967 et calcul de l'institut IFO.

dans le cadre de la détermination des coûts de la vie montre que l'évolution des prix de détail la plus favorable pour le consommateur au cours des dernières années a eu lieu en Italie et dans la république fédérale d'Allemagne. En France, les prix sont restés constants dans une large mesure, ils ont augmenté légèrement aux Pays-Bas (voir tableau 16).

TABLEAU n° 16
Évolution des prix de détail des machines à laver
dans la CEE ⁽¹⁾
(1958-1965) - Indice des prix 1962=100

Année	RFA	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1958	98,2	—	110,9	—	—
1959	96,9	—	110,9	—	—
1960	96,2	—	110,9	96,2	—
1961	97,8	—	106,1	96,2	98,4
1962	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1963	97,9	101,4	79,0	101,9	109,0
1964	95,2	100,3	77,2	104,8	98,3
1965	95,1	100,4	60,9	104,8	97,7

Source : Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles, Marché intérieur n° 2 - 1966.

(1) Les séries d'indices sont basées sur les prix relevés mensuellement dans chaque pays par l'Office statistique des Communautés européennes pour le calcul des indices de prix du coût de la vie. Les prix demandés sont ceux de la qualité la plus courante de chaque article qui est acheté dans chaque pays par les consommateurs à revenu moyen. La description de la qualité a été arrêtée à un moment donné, après quoi elle a été maintenue pour les années suivantes. Les différentes séries d'indices se rapportent donc toujours à une même qualité et ne font ressortir que le mouvement des prix.

Une comparaison statistique des prix de détail est fournie par l'Office statistique des Communautés européennes qui a effectué, pour la première fois en octobre 1966, une enquête qui vise à établir une comparaison régionale du niveau des prix de détail pour un

certain nombre de marchandises. Parmi toutes les catégories de marchandises, les écarts de prix les plus forts dans la comparaison entre États ont été observés dans le secteur des appareils ménagers électriques et dans celui des appareils de radio et des téléviseurs. D'après cette comparaison, la RFA a le niveau de prix le plus bas, la France le niveau de prix le plus haut. Cette tendance trouve sa confirmation dans les prix moyens des produits nationaux (cf. représentation graphique 10).

Les écarts des prix de détail ont des causes différentes d'un pays à l'autre. La RFA dispose d'un appareil commercial rationalisé à l'extrême, des formes et des systèmes de distribution modernes qui s'opposent à un gonflement des coûts. En outre, la concurrence entre les entreprises commerciales — et en particulier entre le commerce spécialisé et les maisons de ventes par correspondance, les grands magasins, les discounters et les entreprises « Cash and Carry » (« payez et emportez ») — est très intense. Les offres de prix avantageuses que permettent les formes d'entreprises modernes déterminent fréquemment le niveau de prix d'un produit. La structure commerciale des autres pays de la CEE — si l'on excepte la Hollande — est comparativement archaïque. Tant dans le commerce de détail électrotechnique belge que dans le commerce de détail électrotechnique français, les formes de distribution modernes ne jouent pas encore le même rôle qu'en Allemagne occidentale. Des techniques de commercialisation rationnelles tendent d'ailleurs à s'imposer de plus en plus depuis peu. En Italie, l'industrie électrotechnique est toujours obligée d'entretenir une armée dispendieuse de représentants qui multiplient leurs démarches dans un commerce spécialisé de détail encombré. L'absence d'un commerce de gros fonctionnel se fait sentir ici par une augmentation des coûts. Les économies sur les coûts qui sont réalisées par l'industrie grâce à la production en grande série et à la rationalisation et qui se traduisent par une baisse des prix à la production ne sont répercutées que timidement par le commerce sur le consommateur.

VI - CONCLUSIONS

Les principaux résultats de l'étude empirique de l'institut sur les effets du marché commun dans le domaine d'un certain nombre de biens de consommation électrotechniques sélectionnés, résultats qui ont été présentés dans les chapitres II à V, appellent les conclusions ci-après :

Dans le secteur des échanges commerciaux entre les pays partenaires de la CEE, les progrès croissants du désarmement douanier et de la réalisation du marché commun ont conduit à une évolution caractérisée par un grossissement des courants commerciaux entre les pays partenaires. Si l'on étudie l'évolution par produits, on peut d'ailleurs observer des différences notables :

En ce qui concerne les échanges commerciaux intra-communautaires, les effets des mesures économiques prises par la CEE ont été les plus forts dans le domaine des *gros appareils ménagers électrotechniques*. Pour ces produits, l'expansion des exportations des pays de la CEE vers la CEE a été extraordinairement forte. Entre 1960 et 1965, les exportations de machines à laver se sont accrues de plus de 400 % en valeur, les exportations de cuisinières de 331 % et celles de réfrigérateurs de 164 %. Le développement des exportations des pays membres vers leurs partenaires a donc été beaucoup plus important pour les appareils ménagers électrotechniques que pour les appareils de radio et les téléviseurs ainsi que pour les petits appareils ménagers électrotechniques, bien que l'on ait également observé pour ces produits une concentration remarquable des exportations des pays membres sur la CEE. Les différences d'évolution à l'intérieur des catégories de produits sont représentées par le graphique 4 à la page 12.

L'intensification des échanges commerciaux entre les pays membres de la CEE a entraîné une restructuration de l'offre intérieure dans les pays intéressés dont le consommateur a retiré des avantages sensibles en ce sens qu'il a été placé désormais devant une offre différenciée. Les différences par produits ont d'ailleurs été parfois encore très importantes. Pour les réfrigérateurs par exemple, l'Italie a couvert par elle-même la presque totalité de ses besoins entre 1960 et 1965. En revanche, la part des réfrigérateurs importés de la CEE dans l'offre intérieure s'est accrue considérablement dans tous les autres pays.

Dans le secteur de la production, la réalisation croissante de la Communauté économique européenne a exercé une influence durable tant sur l'évolution quantitative de la production que sur des transferts de

production. Au cours de la dernière décennie, la demande en produits de l'industrie électrotechnique n'a cessé de s'accroître dans tous les pays de la CEE. Depuis 1958, le rythme de croissance de la production de biens électrotechniques a été plus rapide que celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière. La représentation graphique 8 à la page 26 illustre cette évolution.

Des phénomènes *d'arrêt et de conversion de la production* peuvent être particulièrement bien observés en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas :

En Italie, la part de la production d'appareils ménagers dans la structure de la production s'est accrue considérablement au cours des années 1960 à 1965. Aujourd'hui, la production belge se concentre sur quelques catégories de produits; la fabrication d'autres produits (par exemple des réfrigérateurs) a été presque totalement abandonnée au cours de cette période. Depuis le début de la CEE, la production néerlandaise a subi également une forte spécialisation et aujourd'hui elle est axée essentiellement sur les appareils de radio et de télévision, les électrophones et les lampes.

Les transferts de production qui ont été observés résultent de la nécessité économique de transférer la production là où coûts sont les plus avantageux.

Indépendamment des effets qu'elle a exercés sur la structure de la production, la réalisation croissante du marché commun a provoqué des changements considérables surtout dans le *secteur commercial propre* aux fabricants. La concurrence s'est accentuée pour tous les fabricants, leur politique d'entreprise a dû s'adapter à de nouveaux marchés et à de nouvelles situations dans le domaine de la concurrence. Dans les années qui ont suivi la naissance de la CEE, une concentration notable a eu lieu dans l'industrie électrotechnique. Les processus de concentration les plus importants se sont déroulés dans l'industrie des gros appareils ménagers électrotechniques où seulement 50 grandes entreprises ou groupes d'entreprises dominent aujourd'hui le marché de la CEE. Comparativement, le degré de concentration atteint dans l'industrie des petits appareils ménagers électrotechniques et dans l'industrie de la radio, des téléviseurs et des électrophones est encore relativement bas.

Les concentrations ont permis d'aboutir aujourd'hui à la production en série, c'est-à-dire à des coûts intéressants, de la plupart des appareils ménagers électrotechniques. Indépendamment des mesures de concen-

tration dont une partie a eu lieu sous la pression de l'État (France, Italie), les entreprises cherchent à consolider ou à améliorer leur position commerciale grâce à des mesures de coopération. Des phénomènes de coopération se réalisent déjà sur une large échelle entre des entreprises de différents pays de la CEE. De nombreuses négociations sont en cours et la collaboration internationale prendra de plus en plus d'importance dans les prochaines années.

Dans le *secteur de la distribution*, la réalisation croissante du marché commun a entraîné une accentuation de la concurrence tant au stade du commerce de gros qu'au stade du commerce de détail. Par catégories de produits, l'accentuation de la concurrence a été variable. Dans de nombreux cas, les grossistes indiquent que la pression sur les prix des réfrigérateurs, des machines à laver et des téléviseurs s'est particulièrement accentuée au cours des dernières années. En revan-

che, la bataille de prix semble avoir été moins dure pour les appareils de radio et les électrophones. La multiplicité des produits offerts par l'industrie a placé le commerce de détail devant des problèmes de politique optimale d'assortiment. Le commerce de gros et le commerce de détail se sont adaptés aux modifications des conditions de la concurrence par des mesures de coopération, notamment à l'achat. D'autres mesures d'adaptation fréquentes ont été les ventes exclusives pour le compte de certains fabricants et la création de marques commerciales.

En ce qui concerne l'*évolution des prix* des biens de consommation électrotechniques, il est seulement possible d'indiquer une tendance. Certes, les prix de la plupart des produits ont été soumis à une forte pression dans les années qui ont suivi le début de la CEE, cependant les prix de quelques produits sont restés constants dans une large mesure et ils ont même

TABLEAU n° 17
Évolution de la consommation privée et de la disponibilité intérieure en biens de consommation électrotechniques

(aux prix courants)

	Année	France		Belgique-Luxembourg		Pays-Bas		République fédérale d'Allemagne		Italie	
		1 000 \$	1960=100	1 000 \$	1960=100	1 000 \$	1960=100	1 000 \$	1960=100	1 000 \$	1960=100
<i>Consommation privée totale</i>	1960	37 050 649	100	8 149 280	100	6 360 266	100	40 483 293	100	19 576 000	100
	1965	57 990 130	156,5	11 555 477	141,8	10 888 620	171,2	63 853 500	157,7	32 252 600	164,8
<i>Disponibilité intérieure</i> Machines à laver	1960	86 468	100	10 601	100	13 776	100	121 853	100	23 666	100
	1965	126 393	146,2	16 725	157,8	31 671	229,9	310 652	254,9	100 023	422,6
Réfrigérateurs	1960	134 637	100	9 996	100	.	.	164 073	100	50 326	100 ⁽¹⁾
	1965	142 190	105,6	14 527	145,3	.	.	104 417	63,6	54 906	109,1
Aspirateurs et cirouses	1960	21 083	100	3 478	100	6 618	100	39 056	100	8 372	100
	1965	29 380	139,4	4 197	120,7	9 810	148,2	53 639	137,3	10 966	131,0
Fers à repasser	1960	7 328	100	11 420	100	3 091	100
	1965	10 352	141,3	10 579	92,6	5 036	162,9
Appareils de radio	1960	74 229	100	12 442	100	.	.	121 071	100	36 003	100
	1965	64 550	87,0	11 336	96,0	.	.	154 484	127,6	19 128	53,1
Téléviseurs	1960	127 053	100	31 863	100	.	.	267 501	100	126 981	100
	1965	270 757	213,1	35 707	112,1	.	.	328 325	122,7	133 237	104,9

Source : Bulletin général de statistiques, Office statistique des Communautés européennes, 1965/11; Statistiques officielles du commerce extérieur, Statistique du commerce extérieur des Communautés européennes.

(1) 1961.

(2) Production sans les cirouses.

augmenté légèrement pour d'autres produits. En l'absence d'une situation uniforme et de statistiques suffisantes, il est difficile de se livrer à une appréciation. Les détaillants estiment que la CEE a eu une forte influence sur les prix de vente du commerce de détail, c'est-à-dire que la réalisation croissante du marché

bles au consommateur tant sur le plan de la quantité et de la qualité que sur le plan des prix. De nombreux facteurs ont contribué à cette évolution favorable. Il est hors de doute que la réalisation du marché commun a eu une influence particulièrement forte sur cette évolution.

TABLEAU n° 18
Équipement des ménages en biens de consommation électrotechniques

(en %)

Produit	France				Hollande	Belgique			Luxembourg	République fédérale d'Allemagne			Italie
	mai 1958	février 1961	1963	janvier 1966	1963	31 déc. 1961	1963	31 mars 1964	1963	1 ^{er} janv. 1961	1963	1 ^{er} janv. 1967	1963
Réfrigérateurs (à gaz et électricité)	18	29	41	59	23	18	21	25	57	41	52	76	30
Machines à laver la vaisselle					1			0,2				1 (³)	
Mixers			24		22	30	31	42	39	18	23	62	14
Grille-pain			4		18	10	12	15	17		15	21 (³)	3
Machines à laver	18	27	32	41	69	54	52	61	74	31	36	56	8
Fers à repasser électriques			84		96	82	83	90	93	(92)	87	96	66
Aspirateurs	22	31	37	45	95	36	40	48	60	66	66	79	7
Appareils de radio	81	84	72 (¹)	86	85 (¹)	85	79 (¹)	88	92 (¹)	82 (¹)	90 (¹)	89 (¹) (²)	70 (¹)
Appareils portatifs			30		16		18		23		12	16 (³)	11
Téléviseurs	(¹)	18	27	47	50	31	37	49	21	24	41	65	29
Électrophones			32	32	48	3 (¹)	22	6 (¹)	31		37		26
Cuisinières électriques			5		5	6	5	7	4	35	36	50	6
Cuisinières à gaz			53		92		72		87		38	42 (³)	79

Source : 1963 tous pays : 221 750 000 consommateurs, Sélection Reader's Digest.

Allemagne : 1961 et 1967, Gesellschaft für Konsumforschung, Nuremberg; 1965 : Verbraucheranalyse (Analyse de la consommation) 1965. Burda-Druck und Verlag GmbH.

France : 58, 61 et 1966, Enquêtes auprès des consommateurs en France, exploitation faite par l'institut IFO, février 1967.

Belgique : 1961 et 1964, Bulletin Statistique 1964, CEG.

(1) Sans les appareils portatifs.

(2) Y compris les appareils combinés.

(3) 1965.

(4) Magnétophones exclusivement.

commun s'est traduite par une pression permanente sur les prix.

En ce qui concerne l'évolution de la *situation du consommateur* sur le marché de la CEE, on peut dégager de ce qui précède les conclusions suivantes :

Dans le secteur des biens de consommation électrotechniques, il s'est produit depuis le début de la CEE une évolution qui a apporté des avantages remarqua-

L'amélioration de la situation du consommateur dans la CEE sur le *plan de la quantité* peut se mesurer d'une part à l'évolution de l'offre intérieure (disponibilité intérieure), d'autre part à l'évolution de l'équipement des ménages en biens de consommation électrotechniques. Les statistiques disponibles (voir tableaux 17 et 18) montrent que l'offre ainsi que l'équipement des ménages (degrés de saturation) se sont accrus considérablement au cours des dernières années. L'amélioration de la situation du consommateur sur le *plan de la qualité* ne peut être déterminée statisti-

quement. Mais des observations faites sur chaque produit ont montré que depuis le début de la CEE tous les appareils électrotechniques qui font l'objet de la présente étude ont subi des améliorations qualitatives et des perfectionnements techniques. Dans la plupart des cas, les améliorations purement qualitatives ont coïncidé avec les améliorations techniques. L'objectif des producteurs est d'adapter leurs appareils au goût du consommateur ce qui se fait parfois au détriment d'une amélioration purement qualitative (par exemple la machine à laver « simplifiée »). Au total, on peut dire que les améliorations dans l'exécution technique et dans la qualité des biens de consommation électrotechniques — auxquelles s'ajoutent une diversité et une différenciation accrues des produits — ont abouti à une situation que le consommateur européen n'avait pas connue jusqu'ici. Comme on l'a déjà montré, le marché commun a contribué non seulement à accentuer la concurrence dans le domaine des prix, mais

également à accentuer la concurrence dans le domaine de la qualité, et si les seuls appareils qui soient compétitifs aujourd'hui sont ceux qui ont une qualité et des caractéristiques techniques excellentes, c'est notamment à l'influence de la CEE qu'il faut attribuer ce résultat.

L'amélioration de la situation du consommateur *en ce qui concerne les prix* a varié suivant les différents pays de la CEE (voir les tableaux 14, 15 et 16 et la représentation graphique 10). Dans certains pays, la surproduction et les excédents de stock ont entraîné des baisses de prix spectaculaires pour certains appareils, pour d'autres appareils les prix sont restés constants ou ont même légèrement augmenté. Au total, le consommateur de la CEE a cependant acquis au cours des 10 dernières années des avantages notables sur le plan des prix dans le secteur des biens de consommation électrotechniques.

ÉTUDES

parues à ce jour dans la série « industrie » (1) :

8240 — n° 1

L'industrie électronique des pays de la Communauté et les investissements américains

1969, 168 p. (f, d, i, n) FF 18,—; FB 180,—

8241 — n° 2

La recherche et le développement en électronique dans les pays de la Communauté et les principaux pays tiers

1969, 275 p. (f, d, i, n) FF 33,30; FB 300,—

(1) Les signes abrégatifs *f, d, i, n* et *e* indiquent les langues dans lesquelles les textes ont été publiés (français, allemand, italien, néerlandais et anglais).

BUREAUX DE VENTE

FRANCE

*Service de vente en France des publications
des Communautés européennes*
26, rue Desaix
75 Paris-15^e
CCP 23-96

BELGIQUE

Moniteur belge – Belgisch Staatsblad
40, rue de Louvain – Leuvenseweg 40
1000 Bruxelles – 1000 Brussel
CCP 50-80

Sous-dépôt :
Librairie européenne – Europese Boekhandel
244, rue de la Loi – Wetstraat 244
1040 Bruxelles – 1040 Brussel

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
37, rue Glesener
Luxembourg
CCP 191-90

ALLEMAGNE (RF)

Verlag Bundesanzeiger
5000 Köln 1 – Postfach
(Fernschreiber : Anzeiger Bonn 08 882 595)
Postscheckkonto 834 00 Köln

ITALIE

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi 10
00198 Roma
CCP 1/2640

Agenzie :
00187 Roma – Via del Tritone 61/A e 61/B
00187 Roma – Via XX Settembre (Palazzo
Ministero delle Finanze)
20121 Milano – Galleria Vittorio Emanuele 3
80121 Napoli – Via Chiaia 5
50129 Firenze – Via Cavour 46/r

PAYS-BAS

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf
Christoffel Plantijnstraat
Den Haag
Giro 425300

GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London S.E. 1

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

European Community Information Service
808 Farragut Building
900-17th Street, N.W.
Washington, D.C., 20006

IRLANDE

Stationery Office
Beggar's Bush
Dublin 4

SUISSE

Librairie Payot
6, rue Grenus
1211 Genève
CCP 12-236 Genève

SUEDE

Librairie C. E. Fritze
2, Fredsgatan
Stockholm 16
Post Giro 193, Bank Giro 73/4015

ESPAGNE

Libreria Mundi-Prensa
Castello, 37
Madrid 1
Bancos de Bilbao, Hispano Americano
Central y Español de Crédito

AUTRES PAYS

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
37, rue Glesener
Luxembourg
CCP 191-90

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES — LUXEMBOURG
8279*

FB 80,-	FF 9,-	DM 5,90	Lit. 1000	Fl. 5,80	£0.13.0	\$1.60
---------	--------	---------	-----------	----------	---------	--------

4996/2/1970/5